

CAHIER N° 1 = LES ETHNIES AU RWANDA

LES ETHNIES AU RWANDA EN 1995

REDACTION

Pour inaugurer cette revue, nous avons choisi un sujet qui n'a aucun danger de passer inaperçu. Le problème des ethnies au Rwanda, en cette année 1995 qui suit celle du génocide et son cortège de misères, est de la brûlante actualité. C'est ce bain que nous avons préféré pour montrer les couleurs de cette revue.

La vérité, une vérité incarnée dans la chair sociale de nos pays. Une audace évangélique. Un langage chair social de nos pays. Une audace évangélique. Un langage clair et percutant. Probablement un style inhabituel dans le milieu assez conformiste. Tels sont les aspects que nous allons privilégier dans nos publications. Ce numéro ne laisse aucun doute sur ces aspects. Un sage de l'antiquité disait : « J'aime Platon, mais j'aime d'avantage la vérité ». Cet idéal est l'objectif poursuivi par toutes les contributions de ce premier numéro.

Comme on va le remarquer, l'articulation des 4 contributions est simple. La première indique l'opportunité de réécrire l'histoire de notre pays à nouveaux frais. La seconde pose la question de fond des ethnies. Celles-ci répondent-elles à une catégorie « raciale » ou « sociale » ? La troisième implique l'Eglise catholique « missionnaire » dans la problématique ethnique du pays. La quatrième témoigne de cette implication dans la phase terminale du problème ethnique pendant la guerre dont les retombées ne sont pas encore finies.

La nature du sujet traité, malgré le caractère scientifique souhaité pour cette revue, n'a pas permis aux auteurs des articles d'omettre leur point de vue sur la question. Tous manifestent un même jugement sur la politique divisionniste qui a utilisé indûment la question des ethnies. D'aucuns y verront une position partisane. Il est difficile de traiter cette question de manière neutre. La feinte est malhonnête. Aussi, des avis contraires à ceux des auteurs sont les bienvenus. C'est au choc des idées, même contradictoires, que jaillit la lumière. Il n'y pas de dogmes en cette matière qui remet en question des grands enjeux nationaux et internationaux.

La littérature rwandaise possède un nombre considérable de récits sapientiels qui permettent d'appréhender toutes les situations similaires à ce qui a été vécu dans le passé. Le problème ethnique actuel ressemble au compte que vous allez lire.

« Jadis, il y avait un homme du nom de SEBANTU. Il épousa successivement deux femmes. La première s'appelait NYIRABUKARA. La seconde se nommait KANYANGE. De la première femme Sebantu eut trois enfants : SEBATUTSI, SEBAHUTU et SEBATWA. De la seconde femme, il eut un seul enfant qu'il nomma SEBAZUNGU.

Les enfants eurent le temps de grandir de se marier. Le premier eut 2 enfants ; le second 7 et le troisième 1 enfant. Celui de la deuxième proliféra comme un rat : 12 enfants. Kanyange, son fils et ses petits-enfants devenus plus nombreux et plus puissants jalouèrent la première femme et ses enfants, peu nombreux mais qui avaient le privilège du droit d'aînesse sur l'héritage paternel. Mais, tant que le grand-père Sebantu était en vie, rien ne put troubler la paix dans la famille.

Comme tous les mortels, Sebantu, après avoir vécu dans la paix et l'abondance avec ses 2 femmes, ses 4 enfants et ses 22 petits-fils, vint à mourir. Son fils aîné Sebatutsi, selon la coutume, s'assit sur son siège de père de la famille. Tous les fils de Nyirabukara trouvaient cette succession conforme aux lois des ancêtres. Seuls les fils de Kanyange étaient d'un autre avis. Leur mère avait trois atouts considérables : la jeunesse, le nombre d'enfants et la puissance. Ils pouvaient faire un coup d'Etat familial et gommer la loi traditionnelle en conférant le pouvoir au plus fort. Il fallait, cependant, procéder méthodiquement. Il fallait que le coup d'Etat soit vraiment un coup bas bien camouflé.

Le premier point de la stratégie fut de créer la mésentente entre les enfants de Nyirabukara. La chose n'était pas difficile. Il suffisait de dire : l'aîné, chef de la famille par l'héritage, ne le méritait pas et en avait abusé. Le second avait, au contraire en sa faveur le nombre majoritaire d'enfants. Donc, naturellement, c'est à lui que revenait le droit d'être chef de la famille. Ensuite, la force suffisait pour créer le droit. Comment voulez-vous. Les 12 enfants de Kanyange, avec les 7 enfants de Sebahutu, contre les 2 de Sebatutsi, d'avance la victoire était assurée. Sebatwa, avec son seul enfant, fut simplement ignoré dans ces calculs. Ainsi Sebatutsi, sa femme et ses enfants furent chassés de la maison paternelle. Ceux qui ne furent pas tout simplement tués, eurent la vie sauve dans l'exil. Telle devait être l'issue définitive prévue pour cette rivalité familiale. La victoire fut célébrée 30 ans durant.

Malheureusement pour les vainqueurs contre la légalité, après ces 30 ans, l'esprit du grand-père Sebantu anima les exilés de sa force paternelle. Ceux-ci revinrent à la maison, y chassèrent les usurpateurs et imposèrent la loi. Pour mettre fin, cette fois-ci définitive, à cette rivalité familiale, une nouvelle stratégie fut adoptée. Premièrement, les enfants de Nyirabukara se mirent d'accord pour ne plus diviser les enfants du même père. Ainsi la paix réellement définitive régna dans la maison de Sebantu. Et pour

qu'il n'y ait plus de retour des rivalités, un pacte fut conclu en ces termes : toute division sera combattue par tout le monde. Tout différend sera porté au conseil de famille. Plus de privilège ni de droit de naissance. Telle fut la fin salubre des divisions dans la famille de Sebantu ». Ce récit facilite l'intelligence des articles qu'on va lire. Jugez-en vous-mêmes.

REMISE EN CAUSE ET REPRISE EN MAINS DE NOTRE HISTOIRE

Jean MUKIMBILI

O. INTRODUCTION

« La belle certitude des manuel » scolaires s'est écroulée comme un château de carte. Et ce n'est pas pour des raisons idéologiques, mais pour une plus grande vérité scientifique. Proprement. Dans sa nature et dans ses méthodes. Ce jugement est la conclusion que suggère le Colloque qui a eu lieu à Bujumbura en 1979 sur la « Civilisation Ancienne des Peuples des Grands Lacs » et dont les actes sont déjà publiés (1). Ce Colloque a levé le rideau sur une histoire occultée soit par ignorance ou préjugés avant-hier, soit par calcul politique, soit enfin par machiavélisme hier. Mais la falsification de l'histoire ne dure que le temps de l'éclair sur sa longue durée.

Notre présente réflexion vise quatre objectifs : histoire du *peuplement* de notre pays, *le mythe hamite*, *le mythe de la vache* et *le mythe de la féodalité tutsi*. Pour l'exposé de ces thèmes, nous puiserons à pleines mains dans ce Colloque qui mérite toute confiance pour sa qualité scientifique. Il me plaît de signaler la composition de ce Forum international.

Les chercheurs qui s'y sont rencontrés venaient d'*horizons divers* : Rwanda, Burundi, Tanzanie, Zaïre, Ouganda, France, Hollande et Etats-Unis d'Amérique. Les *organisations internationales et régionales* s'y étaient également donné rendez-vous. Il y avait, en effet, les représentants du Centre Est-Africain de Recherches sur les Traditions Orales et les Langues Nationales (E.A.C.R.O.T.A.N.L.), de la Communauté Economique des Grands Lacs (C.E.P.G.L.), de l'UNESCO qui a financé ce Colloque. Les *spécialistes scientifiques* s'y trouvaient également chercheurs en sciences humaines, profils théorie et terrain ; linguistes, archéologues, historiens, parmi lesquels Jean Devisse et Alexis Kagame ; deux membres du Comité Scientifique de l'UNESCO pour l'Elaboration de l'histoire Générale de l'Afrique, optique décolonisée.

Ce Colloque s'est penchée d'une manière particulière sur la question des sources ; ce qui est un progrès considérable par rapport à l'ancienne école. Six sources d'information furent identifiées.

- les traditions orales
- les cultures
- la culture matérielle
- les systèmes politique et religieux
- les structures sociales
- L'expression littéraire et artistique.

Un autre progrès non négligeable par rapport à l'historiographie ancienne est la question de *méthode*. Le Colloque a mis au point cette question de méthode en indiquant trois éléments qui permettent d'éviter les préjugés qui avaient auparavant, orienté les historiens de l'ancienne école. Ces quatre méthodes sont les suivants:

- la datation au radio-carbone ou au potassium argon.
- les critères linguistiques et de critique historique,
- l'herméneutique des traditions orales
- les fouilles archéologiques.

Tous ces facteurs scientifiques ont fait que ce Colloque marque un progrès presque révolutionnaire dans l'historiographie africaine. Aussi allons-nous miser sur ses apports pour présenter une nouvelle vision du Rwanda, justifiant ainsi le titre de cette contribution : remise et reprise en mains de notre histoire. Cette remise et reprise concernent ce que nous allons nommer « stéréo-types » (2).

Ce terme quelque peu rébarbatif est formé à partir de deux termes grecs : « stereos » (solide) et « typos » (figure). Le terme ainsi composé vise dans notre présent usage des « hypothèses figées », non scientifiquement vérifiées et donc aussi non prouvées. De ces hypothèses, il y en a quatre sur le Rwanda qui ont été à l'origine des événements catastrophiques survenus sur ce pays. Ce sont ces hypothèses figées à notre avis fausses, que nous nommons « stéréotypes ». Le premier concerne l'histoire de l'occupation du territoire rwandais par des vagues successives d'immigrants. Le but du stéréotype « peuplement » est d'affirmer que les « Tutsi seraient les derniers venus et ne seraient pas des citoyens au même titre que les précédents (Twa et Hutu) ». Le stéréotype « hamite » va dans le sens du précédent pour « rendre étrangers les Tutsi » dont la vraie patrie serait l'Ethiopie ou quelque part dans la Corne d'Afrique et même plus loin en Asie. Le stéréotype « vache » veut faire de ce ruminant l'instrument d'asservissement des Hutu par les Tutsi ». Et enfin le stéréotype « féodalité », suppose que ce régime social est le système que les Tutsi auraient organisé au Rwanda pour mettre le peuple hutu à leurs pieds. Toutes ces hypothèses figées sont clairement secrétées par une vision politique manifestement coloniale. La présente réflexion, à la lumière des données du Colloque mentionné ci-dessus, va essayer de faire œuvre de vérité historique.

I. UNE REMISE EN CAUSE DES STEREOTYPES

Parce que, d'accord, une pensée non démontrée ne peut s'assimiler à une connaissance scientifiquement élaborée. Le colloque a dit révolu le temps d'hypothèses figées. « Les hypothèses-restées longtemps au niveau d'hypothèses contiennent des renseignements tendancieux ou entachés d'inexactitudes. Elles exigent un regard critique. C'est à la faveur d'un cotexte historique tout de fixisme que des concepts aux connotations et dénnotations mal cernées ont pu tenir lieu de raison. Parce que, ensuite, le soubassement de la recherche était avant-hier, à l'idéologie coloniale. « L'histoire de notre région, reste énigmatique (...) à cause des écrits d'explorateurs, de certains missionnaires et des agents de l'administration coloniale. Ces récits, bien que regorgeant d'erreurs, ont longtemps fait autorité et des hypothèses sont passées allègrement au stade de vérité démontrée, sans qu'aucune recherche n'ait été amorcée. Sans mettre en doute la bonne foi des auteurs de ces récits, je ne peux cependant m'empêcher de déplorer la conscience qu'ils avaient de la supériorité absolue de leur civilisation, attitude d'esprit qui a dû influencer leur jugement. Cette illusion (...) a rencontré, comme dit Jaques Maquet dans le dictionnaire des Civilisations Africaines (3), la complicité inconsciente des ethnologues évolutionnistes qui établissent une hiérarchie de valeurs entre les cultures » p.467.

Nérophobie et calcul politique ? Incompétence et bonne foi ? Toujours est-il qu'on ne se posera plus de problème de sources à cette époque « de théories, de curiosités, de gloses et d'explications passionnées » comme dirait ailleurs un Paul Valéry. Il semble enfin, que dans la quête de son objet, l'histoire ne s'est pas préoccupée de sources ou de traditions orales vu l'absence ou l'insuffisance de celles écrites. Là où elles entrent en ligne de compte, les détenteurs de traditions privées sont ignorés ou peu considérés au bénéfice de traditionalistes officiels. Or, pour l'élaboration scientifique de l'histoire de la région en général et du Rwanda en particulier, cette voie de passage constitue le vecteur obligé. Le code-cérémonial ésotérique de la dynastie (4) régnante au Rwanda à l'époque des recherches, les poèmes généalogiques, la poésie dynastique, l'histoire des rois et de familles offrent, comme le montre le chercheur Alexis Kagame, des traditions fermes, points acquis de cette histoire, en raison de la documentation abondante et variée qu'ils constituent et ce depuis les temps les plus reculés.

Le formulaire à questions fermées ou destiné à corroborer les vues de l'apprenti historien était vite rempli par l'auxiliaire et dans le sens souhaité par le colonisateur. Il apparaît donc que « la remise en question ne peut être valable que si elle devient non seulement critique mais surtout révolutionnaire ».

C'est à quoi la jeune génération s'attelle pour « vérifier, corriger, infirmer ou confirmer certaines des recherches antérieures » sur entre autres les multiples pistes d'exploitations de l'histoire du peuplement, le mythe hamite, celui de la vache et la prétendue colonisation interne des Hutu par les Tutsi.

II. LE STEREOTYPE DU PEUPLEMENT

Quand surgit l'Etat du Rwanda, nous sommes en présence de trois catégories sociales respectivement constituées de chasseurs céramistes, d'agriculteurs et de pasteurs. Elles ont leurs noms respectifs : *Abatwa*, *Abahutu*, *Abatutsi*. Ce

sont ces trois composantes de la nation rwandaise qu'une certaine littérature anthropologique appellera abusivement ethnies. Mais quelle est l'histoire de leurs migrations et de leur peuplement ou de l'occupations du territoire puisque là résident ou semblent résider le point d'achoppement et les controverses ? D'aucuns nous interdisent et de manière formelle toute thèse péremptoire désormais :

« Ni l'explication des origines, des temps et des voies de migrations, de l'antériorité et de la postériorité d'arrivée n'ont jusqu'ici fait l'unanimité des chercheurs. Pas plus que celles des particularités raciales et culturelles » (p.206).

« Il convient de signaler les limites de certaines thèses dont celle du peuplement présenté invariablement en ce qui concerne notre région comme s'étant déroulé par couches successives en commençant par des chasseurs, suivis des agriculteurs et enfin des pasteurs. Les trois activités peuvent se développer simultanément au moment de l'occupation d'un territoire, ainsi que le démontrent certains travaux récents » p.467).

D'autres semblent se situer en marge des premiers, mais font montre de réserve et de nuance, se démarquant ainsi du conformisme confortable de la littérature coloniale ou post-coloniale. Schumacher dit que les Batwa ne sont pas les autochtones. « Ils seraient venus avec les Batutsi attirés par ces belles forêts intactes ». Kagame s'oppose à cette assertion. Pour Bourgois, « les migrations qui amenèrent les Batwa s'insèrent dans les grandes migrations qui amenèrent les Bahutu et les Batutsi ». La question reste ouverte. L'hypothèse difficile à appréhender demeure celle de l'arrivée du peuple Hima-tutsi dans la région. Kagame et Vansina ne précisent pas le moment de l'installation du groupe Hima-tutsi. L'arrivée des Bacwezi, fondateurs de l'empire du Kitara, au XIII^{ème} et XV^{ème} siècles, remplacés peu après par les Luo (fin XV^{ème} siècle) aurait-elle été le moteur de l'évolution de la région interlacustre ? Cette question reste également ouverte. Si l'on admet qu'il aurait eu fusion entre les Cwezi et les Luo d'une part, les Luo et les Bantu d'autre part, il y a lieu de douter de l'existence d'un groupe homogène Hima-Tutsi et d'envisager l'éventualité de l'émergence d'un groupe métissé, hypothèse difficile à démontrer. Kagame et Vansina nous laissent inassouvis en ne précisant pas le moment de l'installation du groupe Hima-tutsi » (176-7).

La quête des chercheurs tombe par moments et par endroits de Charybde en Scylla. « Concomitamment à cette hypothèse des pygmées, celle de l'arrivée des Bahutu dans la région des Grands Lacs pose un autre handicap. La question s'esquisse sur deux points. Le premier concerne l'origine des Bantu de la région interlacustre. Certaines hypothèses avancent que les Bantu seraient originaire de l'Afrique Centrale et ne proviennent pas de ce fait de la région du lac Tchad. Le second est de fixer la date de leur arrivée et de leur dispersion. Certains avancent l'Uganda comme le lieu de leur dispersion à partir du premier millénaire (Bourgois), au X^{ème} siècle (Mgr Gorju). Selon la littérature classique, les pygmées sont les autochtones de la région. Cette autorité est l'objet de divergences et de controverses entre les auteurs qui ont étudié le problème » (176).

D'autres enfin, et c'est là que la théorie classique s'envoie comme feu de paille, situent l'arrivée des Hima-tutsi à la nuit des temps. Alexis Kagame faisait monter certains De nos Hamites à une vénérable antiquité ». (5). A défaut d'indices qui consacrent leur antériorité ou la simultanéité, lisons ce qu'écrit A.Kagame.

« Au Rwanda par exemple, de nombreux auteurs parlent de « arrivée » des Batutsi comme si les traditions locales en avaient conservé le souvenir. Or, je dispose de versions publiées depuis le début du siècle, et celles inédites recueillies dans les années 60 et 70 par moi-même, d'une cinquantaine de versions, recueillies dans toutes les régions et dans toutes les catégories sociales, du mythe de Kigwa (l'ancêtre céleste de la dynastie), autant du mythe de Gihanga (le fondateur de l'institution monarchique) ; sans compter les nombreuses légendes d'origine des clans des dynasties déchues etc... Aucune ne mentionne une quelconque arrivée des Batutsi ou une direction quelconque d'où ils seraient venus. Elles s'accordent seulement pour dire que Kigwa et Gihanga résidaient à l'origine dans le Nord-Est du pays (région pastorale) chez le roi Kabeja du clan des Bazigaba. Notons que ce nom de Kabeja est le vieux nom de la divinité suprême chez les Baluba du Katanga » (p.249). Est-ce pour renchérir ou l'affirmation est-elle étayée par les données indubitables ? L'on a dit Tutsi l'homme de Capsa, découvert parmi les fossiles du Lift Valley. A la forêt dense et vierge, il semble que le pasteur ait opposé comme bouclier, le grand bétail à cornes pour déblayer le terrain à l'agriculteur. Malheureusement, Kagame lui-même, du moins dans certains passages de ses écrits, tombe dans l'erreur qu'il vient de dénoncer ici, celle qui fut du Tutsi le dernier arrivé au Rwanda.

Laissons ici « l'énigme tenace » sur les pasteurs et concluons sous ce rapport avec ce chercheur : « on ne constate, par exemple, au Rwanda (...) aucune trace de leur langue d'origine ni de leurs institutions, ni un quelconque autre spécificité culturelle, à part le goût de la guerre et le culte de la vache, qu'ils ne sont d'ailleurs pas les seuls à avoir dans l'univers bantu. Rien dans l'archéologie n'a été découvert dans ce sens » (p.200). Il nous est donné de voir que « l'abus des données de l'histoire était pour servir l'idéologie coloniale ». Le mythe hamite le confirme davantage encore.

III. LE STEREOTYPE DU MYTHE HAMITE

Nous apprendrons ici l'origine du mythe pour en mieux comprendre cette définition : le mythe hamite »consiste dans le fait de considérer tout ce qu'il y a de bon dans la culture africaine interlacustre comme une invention de populations autres que bantu, désignées par le terme désuet de hamites » (p.218). Introduisons déjà ici une parenthèse L'anthropologie du siècle dernier a ignoré une vérité fondamentale, à savoir que **les Tutsi sont eux-mêmes Bantu au départ de l'acception linguistique du vocable**. « Certains auteurs ont longtemps appuyé ce mythe et sont arrivés à des aberrations de tous ordres. Concernant l'origine des structures étatiques au sein des sociétés interlacustres, ils ont hâtivement conclu en disant qu'il s'agissait là d'une création d'une société non bantu qu'ils ont variablement baptisée de Chwezi, Hima, Huma, Tutsi ou Hinda. D.A.Wilson et G.S. Were notent que certains auteurs ont poussé jusqu'au ridicule en avançant que les Chwezi devaient être

des Grecs ou des Egyptiens. D'autres, plus nombreux, pensent qu'il s'agit de Gallas ou de peuplades d'origine éthiopienne » (p.218).

Il en est qui seront plus précis dans ce mal d'élucubration sur la genèse des Hamites, situant leur paternité en Chamn, fils de Noé, frappé de malédiction, suite à quelque inconduite vis-à-vis de son père. L'ancêtre sémitique conférait à nos Hamites quelque essence de nature et de degré supérieurs par rapport au vrai nègre jugé quant à lui, idiot de naissance, encore que dira-t-on, drôlement sympathique. Mais voyons de quel autre ciel les Hamites peuvent bien s'originer ». Certains prétendent qu'ils ont parents des Peuls, des Maures et des Touareg dont ils partageraient le tempérament guerrier, la passion du bovin et de l'élevage et même les traits anthropologiques. D'autres hasardent l'hypothèse peu vérifiée d'une même ascendance que les Caucasiens méditerranéens. Le mythe hamite, aujourd'hui contesté de toutes parts, aurait une forte corrélation avec la parenté européenne de ces groupes ethniques. Ils se seraient disséminés à partir du Sahara, se métissant avec des Noirs au fur et à mesure de leur percée à l'intérieur du continent » (p.200).

Pour justifier la dynamique interne de notre société, recours a été fait à une théorie externe, excentrique, celle de migrations, porteuse de mythe. Pouvait-il en être autrement ? Le mythe hamite aura réussi un efficace psychodrame, par cette présentation à l'échelle locale, d'une présence coloniale intérieure et antérieure à la colonisation occidentale. Histoire de mise en abîme en peinture politique, destinée à exorciser le démon d'une colonisation occidentale dégénérée en colonialisme. Sur un plan antithétique, pour le Colloque sur la Civilisation Ancienne des Peuples des Grands Lacs, l'édification de la nation rwandaise doit être perçue comme un phénomène positif, en dépit de ses contradictions internes, qui furent réelles, et peut-être, nombreuses. Aussi : « Le mythe hamite doit être banni à jamais car il voile toutes les transformations qui se sont opérées dans la région et fausse donc l'histoire » (p.243). Le mythe hamite n'est pas, pour le Colloque, plus vrai que celui de la vache.

IV. LE STEREOTYPE DU MYTHE DE LA VACHE

La question de ce mythe a été élucidée sous deux rapports principalement. Il s'agit d'une part de l'antériorité de la culture pastorale, par rapport à l'arrivée de nos Hamites et de la vache comme foyer culturel d'autre part. L'hypothèse est donc là qui avance l'antériorité de la culture pastorale par rapport à l'arrivée des Hima-tutsi. Elle est notamment soutenue par de Heusch (7). « Tout laisse croire que ni les Hima-tutsi, ni les envahisseurs nilotiques ne furent les premiers à apporter les premiers éléments de la culture pastorale : La vache était connue depuis longtemps (...) l'utilisation de la vache est venue seulement appuyer les systèmes et continuer les modes de vie préexistants » (p.177).

Et de fait, la vocation du territoire du Rwanda est à l'agro-pastoral. « Dans toute l'étendue de la région interlacustre, écologie est favorable à la vache et à l'agriculture. L'élevage s'associe étroitement avec l'agriculture. Les Kraals des

pasteurs alternent avec ceux des agriculteurs. Tous vivent beaucoup plus des produits de l'agriculture que de ceux de la vache » (p.200).

Dans cette région à vocation et à économie effectivement agro-pastorales, la vache « s'avère être un foyer culturel qui polarise tous les aspects de la culture (...), de nombreux reflets dans la littérature traditionnelle » (p.54) le montrent. De là à dire que « l'accroissement de la valeur économique » de la vache transforme les deux modes de production en présence, il n'y avait qu'un pas, et donc facile à franchir. Et ce pas n'était pas qu'orienté vers le Tutsi, dans les nouveaux rapports sociaux :

« Le groupe des pasteurs a introduit le bétail en quantité (il était déjà connu), mais n'en a pas gardé le monopole. Certains éleveurs se sont appauvris et ont adopté des activités agricoles pendant que agriculteurs qui ont capitalisé le gros bétail s'enrichissaient et jouissaient d'une considération plus grande » (p.242). Disons donc en définitive que l'introduction de la vache en milieu bantu n'est pas le fait des Hamites. Sa contribution sociale elle-même autorise à dire que « le rôle attribué au gros bétail dans la prise et la centralisation du pouvoir par les nouvelles familles dynastiques a été fortement exagéré » (p.218).

V. LE STEREOTYPE DE LA FEODALITE TUTSI

Promoteurs et thuriféraires du mythe hamite et du mythe de la vache sont allés au point d'occulter l'histoire du pays en faisant de la bête à cornes l'instrument de conquête des Hutu par des Tutsi, lui conférant à tort, une importante institutionnelle. Mais constatons d'abord l'hypothèse sur les concepts opératoires pour la bonne compréhension de notre objet. Assimiler ou apparenter *Ubughake* au système féodal du moyen-âge occidental relève de l'affabulation et de l'ignorance du système en cause. La projection du système féodal occidental sur notre société procède d'un décalque des réalités d'une culture et de son application sur une culture différente. Pour deux raisons au moins, le schéma est erroné qui présente les Tutsi comme des féodaux et les Hutu comme ses serfs, dans un tableau diptyque de classes sociales à cloisons étanches :

1/ « On ne peut pas, en effet, considérer les contrats de bétail comme ayant été un simple système de subordination car, en réalité, ces contrats ont été, plus qu'on le croit, le ciment de relations sociales et ont contribué à empêcher un développement de la société en système de castes » (p.242).

Des réseaux sociaux denses se constituent sur une base d'ubuhake et la philosophie qui y préside est de communion, une communion coextensive, de participation plutôt que d'inféodation et de sujétion. « Car, être riche ici, c'est moins capitaliser des biens importants que d'être au centre d'un réseau dense de relations » (p.203).

2/ Il n'y a pas eu, au Rwanda, comme ce fut le cas dans l'Occident médiéval, un système social qui réponde à la structure caractéristique, typique, à quatre niveaux : le roi, les chevaliers, le clergé et les serfs.

Les terres des Hutu ne sont pas l'objet de propriété des Tutsi. Si le système d'Ubukombe doit être incriminé, son émanation n'en est pas imputable au Tutsi. Il n'y a pas dans l'Ubuhake de classe improductive. Les rapports sont d'essence et de forme économiques. Humains, les rapports l'étaient aussi. La connaissance scientifiquement élaborée du passé du Rwanda ignore donc le fait de la colonisation des Hutu par les Tutsi.

Par contre, il ne faut pas ignorer l'équivalent du bail de vaches (= *ubuhake*), qu'était le bail de terres (= *ubukombe*). Dans cette espèce de relations entre bailleur et demandeur (*shebuja* et *umugaragu*), la région de populations en majorité hutu était la plus concernée. Le système en lui-même n'a donc rien de spécifiquement tutsi. C'est la visée coloniale et divisionniste qui fait qu'on parle tant du bail de vaches et non du bail de terres. C'est de cette intention que la prétendue féodalité des Tutsi. Il y a donc là une erreur scientifique objective.

« Les accusations de colonialisme interne et d'usurpation politique et sociale relèvent de l'ethnocentrisme passionnel, du « *divide et impera* » et de l'abus des données de l'histoire pour des raisons idéologiques » (p.200).

0. CONCLUSION

L'histoire coloniale et post-coloniale de notre pays, envisagée depuis sa genèse, dans toute sa globalité, et dans toute la complexité de sa nature, appelait donc une remise en cause. Le projet de sa reprise en mains se fonde en raison et s'inscrit dans le courant, général en Afrique et dans le Tiers-Monde, de décolonisation d'une histoire trop longtemps falsifiée, occultée ou voilée. L'occasion échoit aujourd'hui au peuple rwandais décolonisé, d'assumer son Histoire dans la fidélité à nos ancêtres et dans l'ouverture à toute la famille humaine.

Notes Bibliographiques :

1. Colloque sur la *Civilisation Ancienne des Peuples des Grands Lacs*. Les actes de ce Colloque ont été publiés dans les Editions Karthala 22-24, Boulevard Arago 75013, Paris, 1981. Ce sont ces Actes qui tissent la toile de fond de cet article. Sauf indication contraire, c'est à ces Actes que se réfèrent toutes les citations de ce texte.

2. CHRETIEN, J.P et PRUNIER, G.

Les ethnies ont une histoire, Karthala-ACCT, Paris, 1981. C'est sous la direction de ces deux chercheurs du C.N.R.S. que les Actes d'une Table Ronde Internationale, tenue à Paris les 21 et 22 février 1986 ont été publiés et dont profit est fait dans cet article, dans la ligne du Colloque ci-dessus mentionné. La pointe de ces Forums est la remise en question des écrits ethnologiques de l'époque coloniale sur l'Afrique en générale et sur le Rwanda en particulier. L'introduction de ce livre indique explicitement la cible de l'actuelle

contestation : « La question dite *ethnie* apparaît de façon quasi obsessionnelle dans les écrits et les débats relatifs à l'Afrique contemporaine. Ce facteur a gardé la valeur décisive d'une explication incontournable susceptible de rendre compte de tous les autres aspects de la vie sociale, dans la mesure où il a hérité du siècle précédent tout le poids « scientifique » d'une détermination de type naturel, les marqueurs sanguins (ou les règles phonologiques) ayant simplement relayé l'anthropométrie de grand-papa. Des pratiques de classement biologiques perdurent, en ce qui concerne les Africains, de façon très significative... Le vrai problème réside dans l'analyse des motivations ou des calculs qui déterminent et influencent des solidarités ou des engagements de ce type, sans fétichiser aucunement la bannière « tribale » à la manière journalistique » (p.8).

3. MAQUET, J.

Dictionnaire des Civilisations Africaines, Paris, 1968. Parmi les rédacteurs de ce Dictionnaire M.Maquet est l'un des supposés spécialistes du Rwanda. Si vous lisez l'article sur le Rwanda (p.364-366), vous y trouverez l'opinion de ce que nous nommons ici les « stéréotypes ». Lisez ce passage qui en dit assez : « si tous les gouvernants étaient Tutsi, tous les Tutsi n'étaient pas les gouvernants, mais chacun jouissait d'un pouvoir social supérieur à celui de n'importe quel paysan (=Hutu) » (p.365). Si vous n'êtes pas convaincus de cette citation, en voici une autre : « Pour sauvegarder leur sang, les Tutsi dressaient entre eux et les paysans les barrières de la ségrégation : on mangeait, on s'amusait, on se mariait, on élevait ses enfants à l'intérieur de sa caste. Ces barrières ne furent pas abolies pendant la colonisation » (p. 366).

4. KAGAME, A.

L'ouvrage le plus complet de cet auteur sur le Rwanda comprend deux volumes : *Un abrégé de l'ethno-histoire du Rwanda*, Butare, 1972 et *Un abrégé de l'histoire du Rwanda de 1853 à 1972*, Butare, 1975. Tout en représentant la tradition rwandaise la plus authentique, A. Kagame n'a pas pu amorcer une critique ferme des « stéréotypé » l'histoire officielle du Rwanda.

5. KAGAME, A.

Un abrégé de l'ethno-histoire, *idem.* (p.35-36). C'est dans ce passage que se trouve résumé, entre autre références, le fameux « Poème épique appelé *ibirali*= récits des origines. Ce mythe parle de la supposée descente du ciel par l'ancêtre des Abanyiginya, du nom de Sabizeze ». C'est ce personnage qui est le numéro un de l'histoire officielle du Rwanda.

6. VANSINA, J.

L'évolution du royaume rwanda des origines à 1900, Bruxelles, 1962.
De la tradition orale. Essai de méthode historique, Tervuren, 1961.

7. DE HEUSCH, L.

Le Rwanda et la civilisation interlacustre, Bruxelles, 1966.
Mythe et société féodale, Archives de sociologie des religions, Bruxelles, 1964, p.133-146.

ETHNIES ET CLANS

Bernardin MUZUNGU, o.p.

O. INTRODUCTION

Parmi les problèmes qui se posent à nous au Rwanda aujourd'hui, j'ignore s'il y en a un qui soit plus radical que celui qu'on nomme « ethnies ». Ce problème se pose à plusieurs niveaux. Avant tout, il est politique. Mais ce niveau politique prétend se baser sur le niveau scientifique, c'est-à-dire sur la réalité de **différence raciale** des trois groupes sociaux connus sous les noms de : Hutu, Tutsi, Twa. Je me propose comme objectif de vérifier le bien-fondé scientifique des « ethnies » au Rwanda. Cet examen part du fait que le regroupement de la population en « clans » ne suit pas cette répartition en « ethnies ». Il n'y a pas de clans d'une seule ethnie : les trois se retrouvent dans chaque clan. Cette situation d'absence de ligne de démarcation entre clan et ethnie indique, probablement, que la question ethnique est mal posée. Une base scientifique du problème peut déboucher sur une décrispation de l'aspect politique de ce problème.

Dans l'exposé de la présente investigation, nous franchirons quatre étapes. Le point de départ sera un constat : ethnies et clans se recouvrent complètement ; d'où le dilemme de même nature que celui de l'œuf et de la poule. En deuxième lieu, nous examinerons rapidement la théorie des races qui sert de toile de fond à celle de nos ethnies. Ces deux étapes nous conduiront à une impasse qui suppose probablement que les ethnies rwandaises sont autre chose que des groupes raciaux différents. La quatrième étape nous permettra d'examiner la dimension politique de la question des ethnies qui, manifestement, est le principal facteur de cette problématique. La cinquième et dernière étape apportera le témoignage de deux auteurs sur notre sujet.

Trouver une méthode scientifique qui nous met à l'abri du subjectivisme n'est pas facile. Le résumé de notre plan indique déjà la méthode suivie. Le point de départ, en effet, suit une *méthode inductive* : le fait de l'imbrication entre ethnies et clans. Gardant cette méthode inductive, nous l'appliquons à ce que nous en dit la théorie des races en général et ce que nous apprenons de l'histoire de l'occupation humaine du territoire rwandais. Ces deux étapes, conduisant à une impasse, nous font déboucher sur deux hypothèses de solution du problème : les ethnies seraient des classes sociales et leur impact actuel viendrait d'une stratégie politique de ceux qui y trouvent un avantage. Les deux auteurs que nous citerons confirment cette idée.

La conclusion à laquelle conduit cette réflexion sera de dénoncer les « stéréotypes » devenus comme des évidences ou des vérités historiques et anthropologiques prouvées. Si l'on arrivait à mettre au clair les rapports entre clans et ethnies, la politique divisionniste à base d'ethnies perdrait

automatiquement son rapport prétendument scientifique. Tel pourrait être le résultat de ce premier numéro de notre revue.

I. LE DILEMME DE L'ŒUF ET DE LA POULE ENTRE ETHNIE ET CLAN

La poule pond des œufs et les œufs sortent des poussins. Au commencement, qui a engendré qui ? Tel le dilemme bien connu. N'est-on pas dans la même situation en ce qui concerne les ethnies et les clans du Rwanda ? La solution du dilemme de la poule et de l'œuf suppose une mémoire historique du commencement de cet événement. Aucun homme n'a cette mémoire; sans doute parce que l'événement est antérieur à toute mémoire humaine. N'est-on pas dans la même situation pour le cas des ethnies et clans du Rwanda ?

A l'heure qu'il est, je ne connais pas une seule référence, quelque nature que ce soit, qui nous permet de résoudre ce problème. En nous méfiant des créations imaginaires souvent fruit de l'exotisme de leurs auteurs, faisons quelques incursions heuristiques dans les données rwandaises traditionnelles. Deux réalités sociales permettent cette heuristique. Ces réalités se nomment aujourd'hui : ethnie et clan. En attendant, concédons cette appellation comme hypothèse de travail.

I. 1 ETHNIE

Dans ce Rwanda de 1995, ce terme semble dire quelque chose de précis : un groupe social ayant des caractéristiques qui le distinguent des autres. Nous en avons trois : Hutu, Tutsi, et Twa. Apparemment, chaque Rwandais à l'illusion de connaître son appartenance dans ces trois groupes. Le système de descendance patrilineaire pratiqué au Rwanda semble permettre cette identification. On est de l'ethnie de son père, c'est-à-dire du mari juridique de sa mère.

Si on regarde les choses à vol d'oiseau, si l'on se contente de l'opinion actuelle et collective du milieu social dans lequel on vit, si on a quelque intérêt dans cette identification, alors la solution est trouvée. Les choses deviennent salées si l'on ne se met à réfléchir. Probablement on est de l'ethnie du mari de sa mère. Mais le physique d'un enfant peut trahir une éventuelle erreur, ou plutôt une vraie descendance biologique contraire à ce qu'on veut croire, surtout faire croire. Ensuite, dans ce système patrilineaire, la mère est ignorée et qui peut être d'une ethnie autre que celle du père. Une même mère peut avoir trois enfants d'ethnies différentes. Enfin, des cas nombreux et historiquement connus attestent le passage de certains personnages d'une ethnie à une autre. La richesse, le décision d'une autorité-notamment royale-ou une tricherie intéressée ont joué effectivement dans ce changement ethnique. Sur une longue période historique, ce facteur a pu modifier considérablement la réalité de ce qu'on appelle aujourd'hui la répartition ethnique de la population rwandaise.

1.2. CLAN

Beaucoup de gens fort savants ont étudié la question des clans du Rwanda. Il semble qu'on en distingue généralement 18. La pyramide structurale de clan reste discutée. En se basant sur les critères fixes, on a trois repères : le couple engendreur (père-mère), l'ensemble des individus qui se reconnaissent de descendre d'un même ancêtre historiquement connu et ceux qui ont l'ancêtre éponyme. En termes rwandais, ces repères portent les noms suivants : *Urugo*, *inzu*, *ubwoko*. Certains auteurs insistent pour qu'on reconnaisse dans cette structure le niveau entre *inzu* et *ubwoko* un niveau de parenté caractéristique dénommé *umuryango*. Le vocabulaire utilisé pour nommer ce stade trahit la difficulté. On parle alors de : « sous-clan », « lignage majeur » ou « mineur ». Notre but n'étant pas de cet ordre, contentons-nous ici de parler de trois paliers : *urugo* (foyer), *inzu* (lignage) et *ubwoko* (clan). Quant au terme *umuryango*, il signifie globalement : famille. Ce vocable peut ne signifier qu'une association de gens qui ont un quelconque principe d'unité.

Dans notre problématique d'ethnie-clan, le travail de M. d'Hertefeldt permet de se rendre compte de la complexité de la question. Nous reproduisons ici le tableau 3 qui présente, à partir d'un échantillon, la répartition ethnico-clanique de la population rwandaise, telle qu'il est repérable en 1960. Ce tableau met bien en exergue notre dilemme de l'œuf et de la poule, car les trois ethnies se retrouvent dans chaque clan (1).

De ce tableau et sous la responsabilité scientifique de son auteur, nous retenons les observations utiles pour notre présente réflexion. Les plus importantes sont les suivantes :

1. La ligne de démarcation entre ethnies et clans est absente. Aucun clan n'est mono-ethnique.
2. Les pourcentages ne suggèrent rien pour notre dilemme. Par exemple l'opinion habituelle qui présente les clans *Nyiginya* et *Eega* comme essentiellement tutsi est démentie par ce tableau ; bien sûr sous réserve de son authenticité.
3. Sept clans n'auraient pas de représentants de l'ethnie *Twa*, d'après cette enquête ; ce qui ne permet aucune conclusion pour notre problème (2).

1.3 LE VERDICT DE LA TRADITION

Avant d'entreprendre d'autres investigations sur notre sujet, il faut prendre bonne note du témoignage de la tradition. Celle-ci est muette sur notre dilemme. La mémoire actuelle de nos traditions ne témoigne pas de la formation des clans et ethnies. Le regroupements en ethnies est-il de même nature que celui en clans ? Est-ce un résultat d'une symbiose sociale qui couvre une longue période de notre histoire ? Jusqu'à présent, je ne connais

rien qui atteste le commencement historique des ethnies et des clans avant leur enchevêtrement actuel. Les auteurs recensés n'ont pas abordé de front notre problème au point de vue de la tradition. Même A.Kagame, meilleur témoin de la tradition, n'a raconté que l'histoire mythique des origines des Banyiginya. Remarquez, par exemple, que les Bega, que d'autres pensent être ultra-tutsi, se retrouvent dans les trois ethnies avec les pourcentages contraires à l'opinion habituelle (Hutu= 78,22 ; Tutsi= 21,36 ; Twa= 11, 76). Dans cette incertitude totale, L.Delmas dont mention sera faite-avance une opinion selon laquelle, au commencement, il y avait des clans Tutsi et des clans Hutu dont il reconnaît lui-même la fusion ultérieure dans une proportion discutée par d'autres chercheurs. En face de ce verdict négatif de la tradition, tournons-nous vers d'autres sources d'informations.

II. LA THEORIE DES RACES

D'une manière globale, la question des races ne nous intéresse pas directement. L'unité profonde de la race humaine semble indiscutable, ne fût-ce que par le fait constatable par la reproduction. En effet les espèces naturelles différentes ne se reproduisent pas ensemble. Un chien et un chat ne donnent pas une commune progéniture. Par contre un chinois et une Zoulou donnent naissance à un être humain.

La différenciation des races provient de plusieurs facteurs : hérédité, écologie, alimentation, etc. Le phénomène des mouvements migratoires est l'un de ces phénomènes qui engendrent continuellement le brassage des races. D'une façon générale, on pourrait dire que les populations actuelles sont des résultats de métissages. Elles doivent être rares des races genuines ou pures dans leur sang originaire. Le cas de l'Afrique doit être particulièrement exemplaire sur ce point. L'hypothèse que ce continent serait le berceau de l'humanité et le fait qu'il a connu des phénomènes de désertification et de ruptures séismiques accentuent cette idée de métissage des peuples actuels.

Pour le Rwanda et ses environs, on connaît la théorie des trois races : bantou, hamites et pygmoïdes. Ces trois races seraient ma matrice de nos dites trois ethnies : Hutu, Tutsi, Twa. Personne n'ignore l'impact politique et colonial qui pèse sur ces théories. Pour éviter l'enlisement dans ces théories, prenons un point de vue scientifique qui a de réelles chances être indépendant et objectif. Il s'agit d'une recherche archéologique récente qui, malheureusement, est si peu connue et occultée, sans doute parce qu'elle dérange. Présentons succinctement les résultats de cette recherche. Cette voie sera complétée par les données de l'histoire orale de nos traditions.

II.1. LE RWANDA DU 7^è SIECLE AVANT J.C.

Qui l'aurait cru si la science n'avait pas parlé ? Et bien oui, Le Rwanda est habité par les humains depuis le septième siècle avant Jésus-Christ (J.c.). Un petit livre, publié en 1983 par Marie-Claude Van Brunderbeek, Emile Roche et Hugues Doutrelepon, nous apporte cette révélation. Je me propose d'en résumer les données majeures se rapportant au peuplement du Rwanda. Cette découverte permet d'avoir une assise scientifique de notre problème des races ou ethnies qui peuplent actuellement le Rwanda (3).

II.1.1 Le cadre général de la recherche

L'introduction de ce livre commence par la phrase que voici : « Les recherches sur l'Age du Fer Ancien au Rwanda et au Burundi s'inscrivent dans l'étude d'ensemble relative à l'expansion, en Afrique de l'Est et du Sud, d'un type de culture défini archéologiquement par l'abandon de la pierre taillée comme outillage et par l'apparition dans ces régions des premiers témoins métallurgie.

L'Age du Fer Ancien en Afrique de l'Est, équatoriale et méridionale, est aussi caractérisé par la présence d'un ensemble de céramiques auquel R.Soper (1971) a reconnu une certaine unité. Le groupe le plus ancien de ces céramiques est celui que M. Posnansky (1968) a désigné sous le nom de culture de « urewe ». Cette culture couvre toute la région des Grands Lacs, du Kenya occidental, au Kivu (Zaïre) en passant par l'Uganda, le nord-ouest de la Tanzanie, le Rwanda et le Burundi.

Nous avons tenté, en allant à l'étude archéologique différentes disciplines scientifiques (palynologie, analyse des charbons de bois, techniques métallurgiques) permettant d'exploiter au mieux des données que nous livrent les vestiges de l'Age du Fer ancien, d'obtenir le plus d'informations possibles sur le mode d'existence des populations vivant au Rwanda et au Burundi à cette période. Ainsi certains aspects de la vie social et économique ont être précisés, notamment l'occupation et l'exploitation du milieu, les techniques utilisés en métallurgie et le mode d'artisanat de céramique. La période d'occupation de ces régions et les effets consécutifs à celle-ci ont été situées sur une échelle de temps établie par une série de datations au 14^{siècle}. Il faut vraiment savoir gré à cette équipe de scientifiques qui vous fait sortir du monde des mythes et des rêveries politiques. Sous l'autorité de ces scientifiques, nous sommes en possession des vérités historiques suivantes :

- 1/ Notre pays est habité depuis l'Age du Fer Ancien (7^e s.av.J.C.).
- 2/ Les métiers du fer et de la poterie (ubucuzi et ububumbyi) que la tradition présente comme les plus anciens au Rwanda sont scientifiquement attestés.
- 3/ Le Rwanda est reconnu comme faisant partie d'une culture commune à notre région des Grands Lacs depuis une date si lointaine. Voilà des données consistantes qui nous mettent à l'aise dans notre réflexion sur la question des races et des ethnies. Quelles sont, au juste, ces données ?

II.1.2 Les traces de l'Age du Fer Ancien au Rwanda

« Les fourneaux de fonte constituent l'élément le plus remarquable des vestiges de l'Age du Fer Ancien au Rwanda. Plusieurs sites de ces fourneaux ont été découverts dont voici la référence de quelques-uns. A Ruhimandyadya (par I.Boutakoff en 1936), à Ndora et Cyamakuza (J.Hiernaux, 1957), à Kabuye de Gisagara (Van Noten, 1972). En 1973, Van Grunderbeek fut associée à cette recherche et la continua plus tard. Les fouilles ont touché principalement des régions de Butare et Gitega (Burundi) ». Au total, on compte 20 sites : Rutare, Rugobagoba, Masangano, Gasiza, Nyirankuban Maara, Kravumba, Sholi, Kansi, Ruhimandyarya, Mukinanira, Kaboza, Bishange, Km 150, Bukavu, Tshamfu, Kawezi, Rwiyanage, Nyamugari. Parmi ces sites, celui de Van Grunderbeek en

1981, contiennent des fourneaux de fonte qui remonteraient à \pm 350 avant de notre ère ».

II.1.3. Occupation et exploitation du milieu

« Il semble que les plus anciens groupes humains installés au Rwanda et au Burundi devaient être des chasseurs -récolteurs menant une vie très rustique (Olivier, 1978). Encore à l'âge de Pierre et ne disposant que d'outils rudimentaires, ils n'ont eu qu'une influence limitée sur leur environnement ... Dès que les hommes ont pratiqué l'agriculture et développé la technologie du fer, l'action sur le milieu n'est faite plus profonde ».

II.1.4 Agriculture et élevage

« Les grains de pollen... que nous croyons pouvoir attribuer à l'éleusine et au sorgho apparaissent en faible quantité dans le diagramme pollinique... En Afrique centre-orientale, avec les virages du lac Victoria, les collines du Rwanda et du Burundi sont les plus favorables à l'exercice d'une vie agricole... L'élevage est attesté de façon plus sûre que l'agriculture. Lors d'une fouille effectuée à Remera, Van Noten et Van Grunderbeek ont trouvé dans un fourneau daté de c.220 avant notre ère, sous l'emplacement présumé d'une tuyère, **deux dents de bovidés**. Des dents semblables ont été trouvées également, associées à la céramique, au site de Kibuye ».

II.1.5. Age du Fer Ancien et migrations bantous

« Dans sa synthèse réalisée en 1977, D. Phillipson mis la diffusion de la technologie du fer en relation avec migrations des peuples de langue bantoue... Dès la fin du siècle, les linguistes ont été frappés par ressemblances existant entre les langues bantoues parlées au sud de l'équateur... Ces langues seraient issues d'une même proto-langue dite probantoue. Les études comparatives suggèrent que les populations parlant ces langues, établies aux confins du Cameroun et du Nigeria, auraient entamé une migration au début du second millénaire avant J.C., poussées sans doute par des peuples venus du Nord que chassait l'aridité croissante du Sahara.

Les langues des populations qui sont installées dans la région des Grands Lacs présentent un certain nombre de traits spécifiques qui ont permis de les grouper dans un sous-ensemble particulier, dit interlacustre. A celui-ci appartiennent aussi les langues parlées autour des Lacs Kivu et Edouard. A.Meeussen (1980) a établi que, parmi les langues de savanes parlées à l'est et au sud de la forêt équatoriale, ce groupe présente les caractères les plus archaïques... On constate qu'à l'aire du groupe J se superpose l'aire de distribution des sites où a été recueillie la céramique de type « urewe » et qui ont livré les dates les plus anciennes pour l'âge du Fer Ancien. Un mouvement migratoire vers le Lac Victoria semble plus normal, en évitant l'obstacle de la forêt équatoriale. C'est ce mouvement poursuivi vers le Kivu qui semblerait donc plus normal.

Le mouvement bantou frappe tellement par son ampleur qu'il a contribué à faire admettre le schéma classique selon lequel des peuples bantou-phones, partis de l'ouest, auraient introduit en région interlacustre puis en Afrique sud-équatoriale, l'agriculture, l'élevage et la technologie du fer. La connaissance de l'agriculture a permis à ces populations de coloniser des régions où seule une activité temporaire était possible antérieurement ; **mais avant leur arrivée dans l'est africain, l'élevage était déjà pratiqué par les peuples des pasteurs dans le rift oriental.**

Il se peut que les premiers groupes venus s'installer en région interlacustre en étaient encore à l'âge de la pierre. Où et quand ces populations aient acquis la technologie de Fer reste question ouverte. Plusieurs datations au Buhaya et au Burundi attestent à présent la haute antiquité des activités du travail du Fer dans la région des Grands Lacs. Cette activité métallurgique, dont le niveau technologique est assez remarquable, ne semble pas avoir eu d'équivalent à cette époque dans d'autres régions d'Afrique ».

Conclusions

« Les débuts de l'Age de Fer Ancien au Rwanda et au Burundi, fixés au commencement de l'ère chrétienne, sont en fait nettement plus anciens et remontent au moins jusqu'au 7^e siècle avant J.C.

Au Rwanda et au Burundi l'Age de Fer Ancien se caractérise par l'utilisation de bas fourneaux d'un type particulier, révélateur d'une technique de fonte originale, propre à ces régions. Aux témoins de l'activité métallurgique est associée une céramique de tradition « urewe », faisant partie de l'ensemble interlacustre défini par R.Soper.

Dans les deux pays, les populations de l'Age de Fer Ancien se sont principalement installés sur les collines du Plateau central, en milieu de savane boisée, où elles s'adonnaient à une activité agro-pastorale complétée probablement par la chasse et la cueillette. La vie s'organisait au niveau de petites communautés dispersées aux flancs des collines et l'implantation se faisait sur les meilleurs sols à proximité des gisements de minerai.

La diffusion de la technologie du fer en région interlacustre a été attribuée à des peuples bantou-phones venus de la zone des savanes situées au sud du Sahara. Ces peuples auraient pu être initiés à la métallurgie du fer au cours de leurs migrations mais la fréquence des datations très anciennes que l'on possède actuellement pour la région des Grands Lacs. Autorise à supposer qu'ils auraient pu l'acquérir d'eux-mêmes ».

II. 2.1. Ibimanuka (= Les-descendus-du-ciel)

Dans son livre « Inganji Karinga » (Kabgayi, 1943), A.Kagame se fait l'écho de la tradition selon laquelle les Banyiginya seraient descendus du ciel. Ces personnages « célestes » ont fondé la dynastie des rois nyiginya, celle qui a eu le mérite de donner au Rwanda son unité actuelle au détriment des mini-royaumes qui composaient le territoire actuel.

J'ignore s'il existe un homme sérieux qui croit à l'authenticité de ce récit dont le caractère mythique est évident. Il est manifestement inventé pour faire accepter et légitimer le pouvoir de cette dynastie qui a détrôné des dynasties autochtones antérieures. Tout fait penser que ce groupe d'immigrants est le dernier de tous les autres. Le récit de ce mythe donne à penser que le groupe serait arrivé du Nord du Rwanda, dans la région du parc national de l'Akagera où leur chute du ciel est située. En d'autres termes, ils seraient venus de la région actuellement incluse dans l'Uganda. Comme vu plus haut, les Banyiginya sont l'un des 18 clans du Rwanda. Ils sont des trois ethnies. Le mythe lui-même inclut un Twa dans le groupe. La vache, le mouton, la poule et le chien font partie également de ces « descendus ». Une manière mythique de décrire les caractéristiques de ce groupe. Ce sont des éleveurs de vaches et de moutons. Ils font de la chasse avec leurs chiens. Quant aux poules, ils s'en servaient pour la consultation divinatoire ; une conception magique qui faisait partie de la conception du pouvoir qui vient d'Imana (Dieu) dans le cadre d'une royauté sacrée. D'aucuns veulent faire croire que les Banyiginya sont des Tutsi les plus évidents. Il ne semble pas d'après l'enquête de M. d'Hertefeldt qui nous en a donné les chiffres : Hutu = 57,50 ; Tutsi = 42,27 ; Twa 0,58.

II.2.2 Abarenge

Les Bimanuka passent pour être le dernier groupe des migrants établis au Rwanda. Dans la mémoire des Rwandais, le groupe le plus ancien qui aurait habité notre pays se nomme Abarenge, connus aussi au Burundi sous le nom de Abarenge. Dans son livre déjà cité, A.Kagame nous parle de ces Abarenge dans le passage suivant : « La catégorie de ces Hamites qui a laissé dans le Rwanda un souvenir de puissance inégalée est celui des Abarenge, dénomination calquée sur Rurenge, l'ancêtre éponyme de leur Dynastie.

On attribue régulièrement à leur civilisation les **houes**, les **marteaux** et les autres **objets forgés** que, fortuitement, mettent au jour les cultivateurs de notre époque, dans certaines zones du pays. Ces Hamites devaient être fortement outillés, beaucoup plus que ne l'étaient les Rwandais modernes ; ils creusaient les puits de leurs vaches en des endroits rocheux. C'est à ce signe qu'on reconnaît les puits fameux du Rwanda actuel, dont le creusement initial est attribué par les traditions à l'époque de ces Abarenge. Leur groupe a plusieurs représentants dans notre société moderne. Ils sont désignés sous la dénomination des Abasangwa-butaka = les trouvés sur terre ; c'est-à-dire ceux qui occupaient déjà le pays à l'arrivée des fondateurs de la dynastie des Banyiginya, que leur récit mythologique fait descendre du ciel.

L'empire des Abarenge débordait largement le Rwanda actuel. Leur dernier souverain légitime résidait à Gishari au Zaïre, tandis que le Burwi, au Sud du Rwanda, dernier lambeau séparé du tronc par des conquêtes ultérieures, était gouverné par une dynastie adventice du même groupe. Les Abarenge étaient du Clan des Abasinga = les vainqueurs, ayant le milan pour totem » (p.27-28). Aussi loin que remonte la mémoire du passé, les traditions orales nous présentent ce groupe social des Abarenge comme le plus important des occupants du Rwanda. A.Kagame n'est pas la seule source. Chez moi, au Nyaruguru, dans la commune actuelle de Runyinya, sur le flanc Est de la colline Buhoro se trouve une vallée dénommée : « mu rw'Abarenge » (à l'endroit des Abarenge). On raconte que c'est à cet endroit qu'un groupe de ces gens est

mort pendant une disette de sécheresse essayant de constituer une échelle humaine pour aller chercher la pluie au ciel.

1/ Les traces historiques des Abarenges

1°- Une des femmes de Gihanga, le fondateur de la dynastie des Banyiginya du nom de Nyamususa, est la mère de Kanyarwanda, fils aîné et successeur de Gihanga sur le royaume du Rwanda. Cette femme est la fille de Jeni, fils de Rurenge, de la lignée régnante des Abarenges. Leur royaume avait sa capitale au Bugoyi.

2°- Grâce au nommé Rubunga qui révéla les premiers Chants du Code Esotérique qui appartenait à la Dynastie mourante des Abarenges, la Dynastie des Banyiginya adopta l'Emblème du Tambour Rwoga = le Renommé, à la place de l'ancien qui était double : un marteau et un instrument de musique (=Nyamiringa). Pour cet insigne service, les Dépositaires du Code surnommèrent ce Rubunga : « *Mwungura wunguye ingoma* = le Surajouteur qui a surajouté le Code Esotérique à la Royauté. En souvenir de cette révélation faite à Gihanga, Rubunga obtint la dignité de Grand intronisateur, attachée à sa descendante à perpétuité. Ces descendants sont appelés Abatege, du nom de l'ancêtre Nyabutege qui vécut sous Ndahiro II Cyamatara (1477-1510).

2/ De quel clan et de quelle ethnie ?

A. Kagame nous dit que les Abarenges sont des Hamites. D'où lui vient cette information ? Nous l'ignorons. On sait de par ailleurs que Kagame a tendance à faire croire que tous les Basinga sont des Tutsi (=Hamites) étant de ce clan des Abasinga. Nous avons lu que le terme « abasinga » signifierait « vainqueurs ». Est-ce le nom qui pousse à croire que ces « vainqueurs » sont Hamites, selon le préjugé qui fait de ceux-ci des « envahisseurs ». Nous savons que A.Kagame a accepté le préjugé des « races » (Tutsi, Hutu, Twa) en vogue à son époque. On peut le regretter, mais c'est ainsi. Actuellement, nous le savons, les clans et les ethnies se superposent sans linge de démarcation.

3/ Le royaume des Abarenges

Nous venons d'apprendre que la dernière dynastie des Abarenges régnait sur le Gishari au Nord Kivu du Zaïre ; qu'un autre lambeau de leur royaume démembré par les conquêtes des Banyiginya se trouvait au Burwi dans le Sud du pays, en préfecture actuelle de Butare. Ils sont connus aussi au Burundi, sous le nom Abarengwe. On peut donc imaginer que ces Abarenges ont dû être un groupe social puissant, qui a eu la taille politique comparable à celle des Banyiginya. La disparition de leur puissance et même de leur nom reste problématique. Sans doute que, lorsque leurs domaines ont été conquis par une puissance supérieure, la population a été assimilée et intégrée dans la nouvelle société.

Que ce soit les Bimanuka, que ce soit pour les Abarenges, que ce soit pour les autres groupes sociaux dits « Abasangwa-butaka » (=les premiers occupants du pays), rien ne semble indiquer la ligne de démarcation entre ethnie et clan. Tout fait croire que ce problème est de l'anachronisme, suscité par la politique

actuelle qui a besoin de classer les populations en ethnies, en gommant le phénomène des clans plus unificateur. Une chronologie fut créée aux fins de montrer que les premiers occupants sont les vrais Rwandais et les autres des envahisseurs étrangers. Certains auteurs comme A.Kagame, acceptent la théorie des races (Hutu, Tutsi, Twa) mais refusent celle qui fait des Tutsi des étrangers. A moins qu'on les considère comme des immigrants qui ont obtenu la nationalité. En face de toute cette manipulation de l'histoire, il faut opposer la vérité historique que nous suggèrent les fouilles archéologiques récentes. En conclusion, cette incursion dans la tradition orale du Rwanda n'apporte aucun secours significatif dans notre fameux dilemme de l'œuf et de la poule » (=ethnie-clan).

III. ETHNIE COMME CLASSE SOCIALE

Les deux pistes de recherche qu'on vient d'explorer se sont avérées infructueuses. Vers quel horizon allons-nous nous tourner pour espérer une réponse à notre problème ? Avant de poursuivre cette idée, notons une observation intéressante d'A.Kagame. « On appelle Mututsi en droit pastoral, nous dit-il, quiconque possède plusieurs têtes de gros bétail, même s'il n'est pas de race hamite » (*Le Code des institutions politiques du Rwanda précolonial*, Bruxelles, 1952, p.96). De même « umuhutu » ne signifie, dans certains contextes, que le « serviteur ». Par exemple on dira : « sindi umuhutu wa so », pour dire : « je ne suis pas le serviteur de ton père », même si officiellement je suis de l'ethnie tutsi. Ainsi donc, les termes hutu et tutsi ne visent pas toujours l'ethnie. Cette indication nous met sur la piste de catégorie sociale.

III. 1 ON PENSE RACES ET ON PARLE ETHNIES

Revenons à la question des ethnies avec un regard critique. Pour beaucoup, ethnie dans le cas du Rwanda est synonyme de race. Nous savons que cette conception ne correspond pas à la vraie définition de l'ethnie. En effet, l'ethnie est, dit par exemple le petit Larousse, un « groupement humain qui possède une structure familiale, économique et sociale homogène et dont l'unité repose sur une communauté de langue et de culture ». Ceux qui connaissent les réalités rwandaises se rendent compte que cette définition ne convient absolument pas à nos trois catégories sociales dites ethnies. Aucun trait caractéristique de cette définition n'est adéquat dans le cas du Rwanda. En réalité, ceux qui parlent ethnies pour le Rwanda pensent races.

Que voyons-nous en effet ? Tous les ethnologues de notre pays parlent de trois groupes : Twa (= Pygmoïdes), Hutu (=Bantu) et Tutsi (=Hamites). Pour indiquer des traits distinctifs, on avance, par exemple, la taille. Le Tutsi aurait 1,76 m, le Hutu 1,67, le Twa 1,55) (Dr Hiernaux). Une telle définition va, manifestement, dans le sens de la race et non de l'ethnie. Le dictionnaire, ci-dessus cité, parlant de la race, dit entre autres, que celle-ci est « Chacune des trois grandes subdivisions de l'espèce humaine en Jaunes, Noirs et Blancs ». Le dictionnaire ajoute que : « La diversité humaine a entraîné une classification raciales sur les critères les plus immédiatement apparents ». Nous voyons bien que, tout en évitant de parler de trois races rwandaises, c'est cette idée qu'on a dans la tête lorsqu'on parle de l'ethnie. On sait très bien que la différence ne

porte pas sur : la structure familiale, économique, sociale, ni sur la langue et la culture. Tout ceci est commun aux trois groupes. Une première conclusion à tirer est que ceux qui classent la population rwandaise actuelle en trois ethnies leur donnent en réalité une définition de race. La crainte d'utiliser ce terme vient du fait que la réalité la contredit. Cependant, certains, plus logiques, le disent carrément. « Dans notre Rwanda, dit Mgr Perraudin, les différences et les inégalités sociales sont pour une grande part liées aux différences de races » (Lettre pastorale, 1959, p.33).

III.2 LE BRASSAGE DE LA POPULATION

Avant d'approfondir la question des races, constatons un fait indéniable aujourd'hui : le brassage des populations rwandaises. Cette symbiose provient de trois facteurs principaux : les mariages, l'économie et les décisions juridiques.

-Les mariages inter-ethniques constituent le facteur le plus évident dans le mixage des groupes sociaux de notre pays. En général, l'exogamie est la règle préférée aussi bien entre les ethnies qu'entre les clans. L'exception pour cette règle concerne le groupe des Twa qui ne se marient qu'entre leur ethnie. Pourtant, on le sait, les femmes Twa faisaient des enfants avec les hommes des autres ethnies en dehors des liens matrimoniaux officiels. A ce propos, A.Kagame écrit : « On n'a pu constater quelques cas isolés de croisement, et ce la, dans les relations extra-matrimoniales, entre Batutsi et femmes céramistes, celles surtout séjournant à la Cour. Il n'y avait de possibilités de mariages réguliers que dans les cas où le roi avait anobli telle Famille de Céramistes. En ce cas cependant, ces derniers cessaient politiquement d'appartenir désormais à leur groupe ethnique pour s'intégrer à celui des Batutsi. Les représentants de ces Céramistes anoblis, au bout de quelques 2 générations, ne représentent plus les caractères physiques de leur origine » (op.ci, p.22). Cet exemple est à retenir pour notre recherche à plus d'un titre. Les mariages en règle, entre Hutu et Tutsi, sont de toujours.

-Le facteur économique (=richesse et pauvreté) a joué un rôle considérable dans la fusion des ethnies. A.Kagame évoque un cas exemplaire. « Il faut reconnaître que, dans les zones orientales, centrales et centre-sud, les Bahutu et les Batutsi ont réalisé un métissage assez poussé. Il y avait, certes, le cas des relations extra-matrimoniales ; mais la voie la plus courante était constituée, dans l'ancienne société, par le cas des Bahutu devenus propriétaires de gros bétail et qu'on appelait *ibiyihuture* = les quittant-la-condition-de cultivateur et **passant dans la catégorie politique des Batutsi**. Ils prenaient femmes chez les Batutsi. Il y avait surtout les cas des Bahutu nommés par le Roi Préfets du Sol (Abatware b'ubutaka) qui avaient le titre et le rang de chefs. Ils ne mariaient parmi les Batutsi qu'ils précédaient alors en dignité. Il y avait enfin, le cas des **Batutsi déchus de leur richesse bovine et qui étaient obligés de s'intégrer à la classe cultivateurs**. Ils mariaient désormais leurs enfants dans leur nouveau milieu social » op.cit., p.21. Ce témoignage est éloquent à plus d'un titre. Le facteur économique a joué un rôle dans le changement d'ethnie, dans un sens comme dans un autre. Un Hutu devient Tutsi et un Tutsi devient Hutu pour une question de richesse et de puissance sociale. La possession ou non de bovidés confère le nom ethnique.

Le Tutsi est celui qui en est pourvu, le Hutu est celui qui en est dépourvu. Salue la théorie des races ! (4).

- Une décision royale pouvait, dans des cas sans doute rares, provoquer un passage brusque d'une ethnie à une autre. Plus exactement de l'ethnie hutu et twa à l'ethnie tutsi. Et cela, par deux actes juridique et politique. : par l'anoblissement et par gratification de pouvoir de Chef d'une portion du territoire du pays. Cet acte entraînait les autres facteurs dans son sillage : mariage et richesse. Rien ne prouve tant l'impact économique sur le changement d'ethnie que ces exemples de Kagame. Après ces témoignages d'un connaisseur si autorisé, que dit-on penser de la théorie des races pour le cas du Rwanda.

Dans mon livre « Je ne suis pas venu abolir mais accomplir » (5) une mention est faite à l'étude de Jacques Sabran sur la famille en général. Dans cette étude, nous retrouvons les éléments de base de notre conception familiale. Citons pour l'intérêt de la présente réflexion les passages suivants :

« Le concept de la famille, dont les éléments sont biologiques, psychologiques, culturels, définit un groupe social irréductible aux autres groupes ». La famille ou parenté est le résultat d'un lien soit psychologique (consanguinité), soit social (alliance), soit juridique (adoption). La consanguinité comprend deux branches : les agnats et les cognats. Les premiers sont les descendants en ligne masculine, les seconds étant les descendants en ligne féminine » (p.178). Cette citation montre que la définition de race et clan rentre bien dans le contexte général des liens familiaux basés sur plusieurs facteurs. Voir chercher l'explication du rapport entre les deux en le limitant au niveau physique rend difficile la solution de notre problème. Une solution se situant dans le cadre des liens sociaux et culturels est plus vraisemblable.

III. AU COMMENCEMENT

A l'état actuel, après un large métissage séculaire entre les trois groupes sociaux, parler des races ou ethnies semble erroné : la réalité biologiques, tout au moins entre Hutu et Tutsi, est une symbiose sociale. Le langage actuel se réfère plutôt à des classes sociales à base de richesse. A.Kagame nommait ces classes « éleveurs et cultivateurs ». En quelque sorte, le Tutsi est le riche, le Hutu est le pauvre. Nous connaissons l'expression : « *sindi umuhutu wa so* » (= je ne suis pas le serviteurs de ton père). Dans cette phrase le dit «Hutu » est indifféremment d'ethnie hutu ou tutsi.

Il reste toute de même une question, celle du commencement. Avant le métissage, et même pour parler de métissage, il a dû y avoir des types biologiques ou somatiques différents. C'est, sans doute, à ces types originaires différents que se rapportent les traits distincts qui permettent de parler des trois groupes. Sans doute, les types purs n'existent plus ou au moins très peu, mais tout de même on veut dire quelque chose lorsqu'on les compare à des peuples étrangers. Pygmoïdes, Bantu, Hamites. La question du commencement vise la situation d'avant la symbiose actuelle. On peut imaginer les hypothèses suivantes :

III.3.1 Au commencement était le clan

Cette hypothèse semble la plus vraisemblable. Rappelons-nous que les recherches archéologiques récentes attestent l'occupation du territoire rwandais déjà au septième siècle avant Jésus-Christ. A cette date si reculée, le pays est occupé par des groupes de gens qui sont soit des indigènes soit des immigrants. Chaque groupe a à sa tête un chef soit biologique soit politique, peut importe. Tout le groupe prend le nom de ce chef. Tel pourrait être l'origine des clans. Aujourd'hui, nous en avons 18, remontant à un ancêtre éponyme commun pour chacun.

La distinction en ce qu'on nomme actuellement ethnies, dans le sens en fait racial, serait une superstructure de riches et de pauvres sur celle du clan. La richesse était constituée par la vache considérée, naguère, comme le signe de richesse et de noblesse. Les éleveurs prirent le nom de Tutsi, ceux qui n'avaient que la vache devinrent des cultivateurs et furent nommés des Twa. A.Kagame pense que le nom de Twa viendrait d'une régionalisation du terme « Bushman » (bush= forêt, man = homme). Les évolutions sémiotiques de ce nom seraient : Bushman-Batchwa-Batswa-Batwa ? Sur cette piste étymologique, je ne dispose aujourd'hui d'aucune indication qui pourrait fournir une clef pour notre problème.

La question d'antériorité sur le territoire rwandais de ces clans est une autre affaire. L'opinion générale fait croire que l'ordre d'arrivée des trois groupes sociaux dits ethnies est le suivant : Twa, Hutu, Tutsi. Personne, que je sache, n'a jamais essayé de justifier cette chronologie. Tout spontanément, on suppose que les Twa sont les tout premiers arrivants au temps où le Rwanda était encore entièrement couvert de forêt. Vivant de la chasse, les Twa (= impunyu) y trouvaient un milieu propice pour leur métier. Cette hypothèse peut être fautive. Ils auraient pu arriver après d'autres habitants, même si ceux-ci ne vivaient pas dans la forêt et que les Twa s'établissent postérieurement dans la partie du pays encore forestière. Concernant les deux autres groupes, absolument rien n'indique l'ordre d'arrivée. Dire que les Hutu sont arrivés avant les Tutsi est une spéculation politique. On pourrait même penser que les éleveurs seraient les premiers au temps où une grande partie du pays était encore en savanes comme bons pâturages de vaches. Le défrichage par la houe serait postérieur. Encore une fois, cette hypothèse ne s'impose pas. Les deux métiers auraient pu commencer en même temps sur des régions différentes. Rappelons-nous encore une fois que les fouilles pratiquées récemment prouvent l'existence de la vache dans nos régions du Rwanda et du Burundi à l'âge du fer ancien (7^e s.) avant toute trace du travail de la houe. Bref, on ne voit rien qui justifie l'opinion devenue une évidence collective que les Tutsi sont les derniers arrivés au Rwanda. La conclusion politique qu'on escompte semble être la seule base de cette opinion, à savoir que les Tutsi ne sont pas de vrais Rwandais : ce sont des envahisseurs qu'il faut renvoyer à leur vraie patrie ; si possible, « par le chemin le plus court qui est la rivière de Nybanrongo ». Bien sûr, l'hypothèse que nous sommes entrain de développer rend inutiles toutes ces spéculations. Si au commencement étaient les clans qui se sont subdivisés en riches (=Tutsi) et pauvres (=Hutu), il n'est plus question de droit des premiers occupants. Mais tout ceci ne sont que des hypothèses.

III.3.2 Au commencement était l'ethnie

Peu importe l'usage impropre de ce terme. Gardons le sens actuel désignant les trois groupes sociaux. A quoi peut-on arriver si on suppose que les premiers habitants du Rwanda se classaient en Twa, Hutu et Tutsi ? Cette hypothèse est plus difficile à imaginer pour évoluer en formation des clans. On pourrait, cependant, imaginer que des groupes de « pygmoïdes », de « Bantu » et de « Hamites », venus de régions et de races diverses, à des dates successives ou concomitantes, se seraient trouvés sur l'actuel territoire rwandais. Sur place, la fusion aurait commencé. La complémentarité des métiers (agriculture et élevage), les mariages et le besoin de protection des groupes minoritaires seraient des facteurs qui auraient facilité la fusion. Ce stade, chaque groupe, géographiquement isolé, composé de membres Hutu et Tutsi, aurait pris ensemble le nom de leur chef local sans perdre l'identité de leur origine « ethnique ». Ainsi ce chef aurait donné son nom à tout le groupe, nom devenu petit à petit clanique.

Que conclure de ces deux hypothèses ? Aucune ne s'impose. La première semble plus imaginable. Car le facteur de richesse et de regroupement social suffirait comme base d'explication. Pour la deuxième, c'est plus difficile parce que le changement suppose un changement biologique plus difficile à réaliser. Des gens de « races » différents, pour leur donner la conscience collective qu'ils descendent d'un ancêtre commun, ce qui est le cas pour la notion de clan, est assez difficile. Et notre système de parenté patrilinéaire ne fait que rendre plus invraisemblable cette hypothèse. Quel Rwandais va renier ses vrais ancêtres pour se faire adopter par d'autres ?

IV. L'IMPACT POLITIQUE DES ETHNIES

Ce quatrième chapitre touche ce que je considère comme l'essentiel de la problématique ethnique, c'est-à-dire pourquoi cette question a pris une si grande importance aujourd'hui. Eh bien, cette importance lui vient du contexte moderne de la démocratie dans la lutte pour le pouvoir, une lutte appuyée par des forces internes et externes au pays.

IV.1 ETHNIES ET POUVOIR TRADITIONNEL

Dans les anciens régimes monarchiques, le pouvoir se fondait principalement sur deux facteurs : l'héritage ou la faveur. Parlons d'abord du pouvoir héréditaire.

« Tel père, tel fils », dit-on. Cette conviction commune indique deux lois génétiques. Hérité biologique et hérité culturelle. Biologique, cette loi naturelle fait que chaque enfant est le produit de ses parents ou une continuation de la vie de ses parents. Un poème rwandais traduit cette loi sous ce titre : « *Ukwibyara gutera ababyeyi ineza* » (Se reproduire en ses enfants réjouit les parents). Un autre dit la même chose sous le titre : « *Nta kamara ishavu nko kubyara* » (rien ne console autant que d'engendrer). Que les parents

donnent à leurs enfants la vie et les biens vitaux, voilà qui va de soi. Parmi ces biens vitaux, il y a aussi le pouvoir politique.

Le roi, le fonctionnaire politique, le chef de famille, toutes ces autorités avaient pour successeurs naturels leurs enfants. Cette hérédité concernait également le plan culturel. Ne dit-on pas pour souligner cet aspect : « *uburere buruta ubuvuke* » (l'éducation prévaut sur la simple naissance) ; ce qui veut dire : la naissance seule ne suffit pas pour être digne de ces parents. Sur ce plan culturel et donc juridique, la loi d'héritage culturel et juridique suivait le système agnatique, c'est-à-dire patrilinéaire. Dans ce système successoral, la base de cette disposition juridique traditionnelle est fondée sur la volonté de donner une identité et une unité familiale et clanique. Par le lien patriarcal, chacun connaît son identité. Par contre l'hérédité maternelle, vu la conception de l'exogamie, on tendrait à la dispersion des liens et surtout des biens familiaux. Cette conception ne portait aucun tort à l'enfant féminin. Celui-ci appartenait successivement à la famille paternelle puis maritale après le mariage.

Dans cette conception traditionnelle, il était compréhensible que le père lègue son pouvoir politique à ses enfants. Par assimilation, ses enfants étaient, également, tous ceux qui étaient liés à sa famille : par la parenté, par le service ou par l'amitié. Toutes ces considérations, hormis de parenté biologique, rentent dans la catégorie de ce que j'ai appelé « faveur ». Le terme « *ubuhake* » connotait cette idée. Etre serviteur de quelqu'un, trouvait grâce auprès d'un grand personnage, constitue une base de privilèges juridiques non dû. La faveur du roi, du chef, du père, a été et est toujours la source du pouvoir juridique.

IV.2 ETHNIES ET POUVOIR DEMOCRATIQUE

« *O tempora, o mores* » ! (autres temps, autres mœurs). Le temps où le pouvoir politique était un bien familial est révolu. En ce temps là, être du cal est du lignage d'un homme politiquement grand était utile. Depuis la conception personnaliste et individuelle de l'occident est entrée dans notre culture, la famille au sens traditionnel est cassée. Cette cassure entraîne avec elle tout un cortège de maux. La conscience de la valeur de la personne humaine qui n'est pas seulement le membre d'une famille est un bien précieux qu'il faut apprécier à sa juste valeur. Il faut, du reste, reconnaître que l'émergence de la personne humaine sur la communauté anonyme des humains est un apport essentiellement et historiquement chrétien. La révélation biblique, indiquant que l'homme est « une créature de Dieu, créée à son image et appelée à participer à sa divinité », affirme que l'être humain est le seul absolu sur la terre ; et tout le reste lui est subordonné comme moyen pour son bien être temporel et pour sa destinée éternelle. La famille, l'Etat, toutes les organisations sociales, sont des services de la personne humaine. Cette conception ne favorise nullement l'égoïsme. En effet, la personne humaine est un être relationnel et non solitaire. C'est en lui que se trouve le principe d'identité et de communion, d'une unité et d'ouverture aux autres. L'homme n'est pas un anonyme chaînon d'une chaîne sociale : d'un parti politique, d'une association, d'une entité politique, d'une confession religieuse ou tout autre ensemble ayant son principe d'unité à l'extérieur de son être intime.

C'est cette révélation chrétienne de la nature et de la dignité de l'être humain qui est à la base de la démocratie, par le fait qu'elle met en avant la notion de liberté. Celle-ci suppose sa conscience psychologique et morale qui est en fait un être responsable de ses actes ; pour son propre bien et celui des autres. « Aimer Dieu (son créateur) et le prochain comme soi-même » est la loi fondamentale de toutes relations humaines dignes de l'homme. C'est cette conception chrétienne de la société qui permet ce que le Pape Paul IV nommait « la civilisation de l'amour ». C'est cette conception chrétienne de la société qui permet d'éviter une organisation sociale basée sur l'égoïsme, la violence et le droit du plus fort. Ce collectif doit être apporté à notre conception traditionnelle du pouvoir. Mais la panacée des injustices sociales d'antan. Au Rwanda, un facteur étranger à la démocratie a été artificiellement collé à celle-ci. Ce facteur est la réalité sociale de ce qu'on nomme aujourd'hui « ethnies ». Comment cela ?

Et bien, pour des intérêts, on a converti la notion de **majorité ethnique en majorité politique**. Ce qui est, en soi, une contrefaçon de la vraie notion de démocratie. La personne humaine est l'unique sujet de droit sur la terre. Ce droit va jusqu'ou arrive celui des autres. Dès que les personnes sont nombreuses, étant égales en droit, une loi de majorité dans les choix politiques doit fonctionner pour le bien de tous. Les choix politiques se limitent évidemment à la gestion du bien commun, c'est-à-dire aux biens qui appartiennent à égalité à tout le monde. Ce qui appartient à l'individu comme tel est en dehors et au dessus des choix politiques. Ces droits imprescriptibles ou inaliénables de la personne humaine sont couramment nommés les « droits fondamentaux de l'homme ». Le premier de ces droits est celui **à la vie** reçue du Créateur. Ni soi-même (suicide), rien ni personne ne peut avoir droit contre ce droit. Même un innocent en légitime défense ou un Etat pour défendre les innocents même en tuant n'agissent pas contre ce droit fondamental ; ils en font une application en cas d'extrême nécessité et pour éviter un mal plus grand.

Le second droit fondamental est celui **à la liberté**. La liberté dont il est question ici est le libre arbitre, c'est-à-dire être responsable de ses actes, hors de toute coercition extérieure. C'est cette liberté qui fonde la responsabilité. Même Dieu respecte cette liberté pour la sanctionner comme juge suprême par la récompense ou la punition. Les applications de ce droit sont nombreux : droit à la religion de son choix, droit à une option politique, droit au mariage de son choix, etc.

C'est sur ce point précis de la liberté qu'intervient notre problème ethnique en démocratie. Des paries politique à case ethnique ou autres facteurs non librement choisis sont anti-démocratiques. Les individus y sont inclus automatiquement, et souvent contre leur gré. Convertir une majorité de cette nature en majorité politique est une manière directe de court-circuiter la démocratie. On ne s'associe pas, on est associé de force. Celui qui refuse cette appartenance obligée est considéré comme traître ou complice de l'opposant ou de l'ennemi. Tel nous semble être le drame du Rwanda depuis le parti politique Parmehutu et les partis héritiers de son idéologie. Les conséquences de cette idéologie ont trouvé sa suprême réalisation en 1994 dans ce que les organisations des droits de l'homme ont nommé le génocide des Tutsi et des

Hutu jugés complices de l'ennemi. La vraie démocratie suppose le respect de la personne humaine : tout homme et tout l'homme.

Que dire en conclusion ? Et bien, il faut bannir la référence ethnique en démocratie. Celle-ci se base sur les choix politiques et non sur l'hérédité biologique. Si l'ancienne conception du pouvoir se basait justement sur cette hérédité, il ne faut pas faire marche arrière. Les anciens étaient excusables de cette conception ; nous ne le sommes plus aujourd'hui. Il faut, en particulier, refuser et dénoncer le sophisme : **majorité ethnique égale majorité politique**. En démocratie, majorité ethnique et refus de la démocratie. Dans cette conception, même un membre de la majorité ethnique n'a pas le choix de prendre une autre option politique sans être considéré et combattu comme renégat à excommunier.

V. AUTRES SONS DE CLOCHE

Sur la question du rapport entre ethnies et clans, deux chercheurs méritent une attention particulière pour ce problème. Leur position respective situe et mesure la valeur scientifique de la nôtre. Les opinions de ces deux auteurs sont en opposition nette par rapport à ce que nous avons nommé « dilemme » ethnies-clan. Nous allons voir en quels termes.

VI. ETHNIES ET CLAN SELON L.DELMAS

Léon DELMAS, Père Blanc, a écrit un livre qui a contribué énormément à l'édification de la théorie des races au Rwanda. Le titre lui-même en dit beaucoup : *Généalogie de la noblesse (les Batutsi) du Rwanda*, Kabgayi (1950).

Modestement, l'auteur nous avertit de la valeur scientifique de son livre : « Ces notes n'ont pas de prétentions scientifiques. Elles ont été glanées à l'avenant des circonstances, en des nombreux points du Rwanda pendant notre vie de missionnaire de 1905 à 1950 » (Introduction, p.6).

Sur la théorie des races qu'on trouve au Rwanda, il nous indique l'une de ces sources : « Nous donnons ici la moyenne des tailles, telle qu'elle nous fut communiquée par le Docteur Czekanowsky, ethnologue de la commission d'Etudes du Duc Fréd. Adolphe de Mecklemburg en 1907, pendant le séjour d'un mois qu'il fit à la mission de Nyundo (près de Gisenyi) où nous nous trouvons. Cette moyenne a été établie à la suite de centaines d'expériences dans plusieurs régions du Rwanda, et en particulier à Nyanza, où il fit un long séjour » (p.1). Ainsi nous sont indiquées les sources de ce que l'auteur va nous dire sur la théorie des races au Rwanda. Après l'exposé de celle-ci, il ébauche une explication du problème des rapports entre races et clans. Le lecteur de ces lignes a le loisir de comparer cette explication et nos hypothèses pour se faire une certaine idée de ce problème qui a l'air d'être le dilemme de l'œuf et de la poule. Il sera intéressant de comparer nos deux conclusions.

V.1.1 Trois races au Rwanda

Pour notre auteur, il va de soi que l'existence de races différentes est un fait. Le premier chapitre commence par la phrase : « On distingue trois races : les Batwa, les Bahutu, les Batutsi ». La suite insiste sur les signes physiques qui

distinguent ces trois races ; entre autres la taille. Pour lui, les Batwa sont des « pygmées » et « aborigènes », avec une « taille : 1,61m ». Les Bahutu sont des « bantous », avec une « taille : 1,67m ». Les Batutsi sont des « hamites », avec une « taille : 1,80m » (p.1).

V.1.2 Quatre groupes de Tutsi

Constatant le mélange de races et de clans, l'auteur nous offre une explication de cette imbrication. « Après avoir longuement considéré le problème sous toutes ses formes, nous dit-il, nous divisons des clans des Batutsi en quatre groupes :

1^{er} groupe. Ce sont les Batutsi proprement dits, ceux qui constituent la haute noblesse, les Bimanuka, ceux qu'on est convenu de désigner sous le nom de Hamites.

2^{ème} groupe. Il constitue à notre avis, par les sujets issus de métissage de la classe dirigeante autochtones de la race des Bahutu avec les épouses qu'ils reçurent des Hamites. Nous leur donnons le nom générique de Batutsi-basangwa butaka (premiers occupants du sol). Ce sont des Bazigaba, Bagesera, Basinga.

3^{ème} groupe. Ce sont les nobles de clans d'origine étrangère.

4^{ème} groupe. Ce sont les nobles sans clan déterminé, ou d'origine inconnue » (p.3).

Comme on le voit les deux derniers groupes constituent en réalité un seul : des « nobles d'origine inconnues ». En résumé, il y a trois groupes dits tutsi : 1/Les Hamites de race (=bimanuka) ; 2/Les Hamites par métissage (=Hutu nés de femmes tutsi) ; 3/Hamites d'origine inconnue. Noter la terminologie : Tutsi = Noble, Hamite.

V.1.3 Indication des proportions

Notre auteur affirme qu'il y a des clans à majorité tutsi et d'autres à majorité hutu. Pour lui les majorités ethniques dans un clan indique qu'au départ ce clan était exclusivement de cette ethnie et que la minorité vient soit des mélanges soit du facteur économique-social (pouvoir ou richesse). Pour lui donc, le premier groupe est à l'origine exclusivement de race tutsi. Les Hutu qui en font partie aujourd'hui sont issus de mère tutsi. Tandis que les clans du deuxième groupe sont en majorité hutu ; ce qui veut dire qu'à l'origine le clan est exclusivement hutu. « Si nous comparons les clans batutsi hamites, aux clans bahutu des mêmes noms, nous donnons la même proportion de 90 Batutsi hamites Banyiginya ou Bega contre 10 Bahutu Banyiginya ou Bega. Maintenant si nous comparons les Batutsi du 2^{ème} groupe et du 3^{ème} groupe Bazigaba, BASINGA ?

Bacyaba..., avec les Bahutu des mêmes noms, nous renversons les rôles : pour 90 Bahutu nous aurons à peine 10 Batutsi » (p.5).

Cette explication a le gros avantage d'être simple et vraisemblable. En clair, c'est ceci. Avant tout métissage, il y avait des « clans exclusivement de race tutsi ou hutu. La situation actuelle représente le résultat d'une symbiose où clan hutu et clan tutsi n'existent plus, mais un mélange ou métissage. La majorité raciale de chaque clan indique la race originale de celui-ci. Les facteurs qui favorisent la symbiose si=ont indiqués : la richesse, le pouvoir et les mariages. A l'origine donc, le premier groupe est constitué de clans tutsi, à savoir les Banyiginya et les Bega. Le second est constitué de clans hutu.

V.1.4 Un jugement critique

Il est fort éclairant de comparer cette opinion de L.Delmas avec la mienne développée dans le présent article. Il y a accords et de différences. Mais la conclusion finale est la même, à savoir aujourd'hui Hutu et Tutsi sont des « classes sociales », résultant d'une symbiose. C'est là le premier accord fondamental le plus important. Le second accord est sur la cause de ce résultat actuel : le métissage provenant de trois facteurs : la richesse, le pouvoir et les mariages.

La principale différence réside dans la théorie des origines. L. Delmas affirme qu'à l'origine il y avait des « clans tutsi et des clans hutu ». Mon opinion est que rien ne le prouve. C'est cette position que j'ai nommée le dilemme de l'œuf et de la poule, tout en opinant vers un originaire clanique. Les deux opinions ne s'opposent pas. La mienne garde le statut scientifique d'hypothèse. Celle de L.Delmas est une opinion affirmative, basée sur une apparence de constat : clans à majorité hutu ou tutsi. En cela, il se fait l'écho d'une opinion assez rependue qui était la mienne avant l'étude de M. d'Hertefelt. Q'on s'en souviennne. Sauf erreur dans l'enquête démographique, le tableau 3 montre que les prétendus clans majoritairement tutsi représentent les proportions suivantes : Nyiginya hutu = 57,50% ; Tutsi = 42,27%. Quant aux Eega Hutu nous avons = 78,22%. Tutsi = 21, 36 %.

V.2 ETHNIES ET CALNS SELON M.d'HERTEFERT

Le vivre de M.d'Hertelelt déjà cité par de notre problème et critique l'explication de L. Delmas. Sous le titre de « caractère multi-classe des ethnies » (p.49-62), cet auteur nous fournit des éléments de ce problème et de sa critique de l'opinion de Delmas. Nous allons citer quelques extraits de ces pages qui font avances notre recherche.

V.2.1 Le vocabulaire

Le monde politique d'aujourd'hui parle d' « ethnies » L.Delmas parlait de « races ». Eh bien, M.d'Hertefelt parle de « classes sociales » Pour désigner nos trois groupes (Hutu, Tutsi, Twa), il utilise l'expression « multi-classe ».

Il précise. « Il y 18 clans multi-classe ; il y a trois classes sociales qui constituent respectivement 83% (Hutu), 16% (Tutsi) et 1% (Twa) de la population » (p.49).

V.2.2 Le rapport entre ethnies et clans

« Au sujet de l'origine ethnique des clans rwandais, lit-on, la littérature est relativement abondante... Mais nous entrons pratiquement dans un 'no man's land'... Nous sommes pratiquement devant un vide » (p.49)... **Delmas est le seul auteur qui s'aventure à concevoir une représentation chiffrée de l'importance relative des proportions claniques rapportées aux classes sociales.** Pour comprendre l'idée qu'il s'en fait, il faut d'abord savoir que Delmas distingue trois grandes catégories de clans « hamites » en fonction de l'origine tutsi ou hutu de leurs dirigeants primitifs. Ce sont : 1° la haute noblesse (les *Ibimanuka*) qui comprend les clans d'origine tutsi, à savoir : les Nyiginya, les Eega, les les Shaambo, les Tsoobe, les Kono, les Ha, et les Hoondogo ; 2° la catégorie des *Abasangwabutaka* ou les clans primitivement hutu qui ont vu de développer des fractions tutsi en leur sein à la suite de mariages hyperrganiques des roitelets hutu avec des femmes tutsi, soit les clans Siinga, Zigaaba, et Gesera ; 3° la petite noblesse (*Abatuutsi b'impaga*) ou les clans d'origine hutu ou étrangère qui comprennent maintenant une faible proportion de Tuutsi à la suite de mariages hypergamiques avec les femmes tutsi à la suite de mariages hypergamiques avec les femmes tutsi, soit les clans Baanda, Cyaaba, Uungura, Shiingo et Oongerera » (p.51-52).

Après avoir noté cette explication de Delmas, d'Hertefelt écrit : « Différents hypothèses plausibles ont été proposées pour expliquer la présence simultanée de membres des trois classes sociales, Hutu, Tutsi et Twa, dans les mêmes clans. **Elles ne s'excluent pas, mais sont plutôt complémentaires. Le danger consiste seulement à croire qu'une seule explication puisse rendre entièrement compte du phénomène » (p.56).**

En plus de cette opinion de Delmas, d'Hertefelt en mentionne d'autres : celle de Czekanowski, Kagame, D'Arianoff, Maquet, De Heusch. Leurs points de vue n'apportent aucun élément nouveau. Digne de mention est la remarque faite par De Lacger : « Mututsi et muhutu sont des mots qui tendent à perdre leur sens proprement racial et à n'être plus que des qualificatifs, **des étiquettes**, sous lesquelles se dérangent capitalistes et travailleurs, gouvernants et gouvernés, **sans toutefois que le préjugé de la naissance soit sérieusement entamé » (p.58).**

Cette remarque pertinente de Lacger est accompagnée d'une explication du mécanisme qui produit ce changement : « Un petit mututsi, n'ayant pas de quoi satisfaire les exigences pécuniaires d'un beau-père éventuel de son monde, est obligé de se rabattre sur le milieu des paysans. Il y prendra femme ; et si la gêne de sa maison se prolonge, si ses fils et petits fils sont contraints d'en passer par les mêmes nécessités mortifiantes, sa famille se verra progressivement éliminée de la société des gens 'comme il faut' ; elle tombera dans la rotture. La réciproque est non moins fréquente. Le muhutu capable de fournir une vache à son beau-père peut trouver une femme chez les batutsi d'opulence médiocre, avec le temps et la prospérité croissante, sa descendance sera tenue pour issue de bonne maison » (ibid.).

Que conclure de cet aperçu sur les analyses de d'Hertefelt ? Je retiens cinq points :

1/ Il admet l'idée que, aujourd'hui, Hutu et Tutsi désignent les « classes sociales ».

2/ Il ne se prononce pas sur les hypothèses des origines de cette situation actuelle. Il admet la possibilité de plusieurs processus complémentaires dont la situation actuelle est le résultat.

3/ Il admet le changement d'ethnie ou « mobilité vers le bas ou vers le haut », par l'intervention de beaucoup de facteurs dont les principaux sont : la richesse et les mariages hypergamiques. Il connaît aussi celui de : l'adoption, l'assimilation d'un client (umugaragu) par un patron (shebuja), l'anoblissement par une intervention juridique du roi, etc.

4/ Il n'admet pas la théorie de Delmas qui fait croire à l'existence de clans hutu et de clans tutsi. Il dément l'argument des « proportions numériques » par son enquête. Les résultats de celle-ci montrent que le premier groupe de la classification de Delmas n'a pas la majorité tutsi mais bien hutu.

5/ Finalement, d'Hertefelt admet implicitement le dilemme de l'œuf et de la poule. Il donne à penser que ce problème est de l'anachronisme, puisque pour lui la notion de race a fait place à celle de classe sociale.

Terminons cette examen deux opinions de L.Delmas et M.d'Hertefelt en les confrontant à la mienne. Celle de Delmas représente, selon moi, le point de vue de la « théorie des races ». Celle d'Hertefelt représente le point de vue de la « théorie des classes sociales ». Je partage entièrement ce dernier point de vue. Je dois souligner cependant que la problématique actuelle des « ethnies » vient de son intérêt politique. Cet intérêt a existé dans certains cercles des tenants du pouvoir monarchique dans le Rwanda pré-colonial et sous la colonisation. Il existe aujourd'hui pour ceux qui veulent un pouvoir de la majorité ethnique. Le principal avantage des études de ce genre est de « démystifier » ce que le premier article des ces Cahiers a nommé le « stéréotype ethnique ».

Les trois opinions -la mienne et les deux citées-, en les mettant dans le contexte d'aujourd'hui, nous permettent de peser la valeur des affirmations qui ont eu cours durant notre guerre et après celle-ci. En voici quelques une :

1/ « L'union entre les ethnies... a été ébranlée, et les **inimitiés séculaires** refont surface... » (Lettre des évêques du Rwanda, 5/12/1990).

En face de cette affirmation d'inimitié séculaire, je cite la phrase suivante : « Avant d'envisager une reprise paisible de la vie commune, Hutu et Tutsi devront savoir exactement dans quelle mesure et par qui ils ont été **manipulés** ». (J.VLEUGELS, Dialogue, N) 182, p. 48).

3/ Cette manipulation touche à son sommet dans les fameux 10 commandements attribués abusivement aux Bahutu et qui affirment que l'« ennemi du Rwanda est le Tutsi » (Kangura, N)-6, p.8).

4/ On peut encore remonter plus loin dans cette manipulation probablement involontaire et guidée d'une bonne intention dans une vision opposée de deux anciens évêques missionnaires du Rwanda : NN.SS.A.PERRAUDIN et L.CLASSE. Le premier a écrit « **les inégalités sont liées aux différences de race** ». Le second pensait que **pour convertir le pays il faut s'appuyer sur les Tutsi**.

5/ Une autre manipulation importante concerne le contrat social du « buhake ». Il a été présenté comme une institution créée par les Tutsi pour asservir les Hutu. Comme on le sait ce contrat concernait principalement les possesseurs de vaches majoritairement Tutsi en tant que « shebuja » et « mugaragu » (patrons et serviteurs). De plus, le contrat lui-même, n'était pas un système oppressif mais plutôt de promotion et de soudure des classes sociales inégales. N'oublions pas que l'initiative de ce contrat appartenait au demandeur (umugaragu). L'ethnologie coloniale est le principal responsable de cette manipulation.

Il y a un lien de cause à effet entre ces idées : **l'opportunisme politique**. Du côté des étrangers, on peut supposer une mauvaise maîtrise des réalités rwandaises. Un raison de plus pour que ceux-ci, surtout ceux d'aujourd'hui, se méfient de la conviction qu'ils nous comprennent mieux que nous-mêmes ; qu'ils acceptent qu'on peut exprimer une opinion différente de la leur sans pour autant « vouloir imposer une dictature dans la pensée », ni mériter la caricature de « révisionniste » ou de « lecture très partisane ». Une lecture non partisane est, sans doute, celle qui renvoie dos à dos les **autorités anciennes et nouvelles** en les qualifiant toutes **également** « **extrémistes** ».

Notes bibliographiques :

1. Les recensements ethniques et claniques ont intéressé beaucoup d'Européens. Celui de M.d'Hertefeldt que nous présentons ici en est un exemple. Dans ce livre, 9 noms qui ont tenté le même recensement sont mentionnés. Il s'agit de : Czekanowski (1917), Pages (1933), De Lacger (1939), Vanhove (1941), Delmas (1950), D'Arianoff (1951), Maquet (1954), de Heusch (1966). L'inévitable A.Kagame en a fait le sien en 1954. Dans l'identification des clans (tableau I), les plus complets sont de Delmas (18) et Kagame (16). Sous le régime de la deuxième république, les recensements qui ont eu lieu avaient la tendance en baisse de l'ethnie tutsi, sans en donner l'explication, jusque, par fois, au chiffre inférieur à 10%. Ces recensements ont pour notre réflexion 2 leçons principales : 1/ tous les clans ont les membres réputés : Hutu, Tutsi, Twa ; 2/ la répartition numérique est la même en ligne croissante : Twa, Tutsi, Hutu. Les rapports numériques actuels, depuis le phénomène des réfugiés politiques anciens et nouveaux et le génocide, sont devenus insaisissables.

2. L'intérêt de ces recensements. Il est essentiellement politique. Il marque les rapports de force. Voilà pourquoi, il est peu scientifique. Au lieu d'être économique-social, il veut justifier un choix politique en terme de majorité et minorité. Au lieu d'une majorité d'idées base du jeu véritablement démocratique, on sollicite le facteur ethnique pour lui conférer, indûment, une valeur démocratique.

3. Les données archéologiques sont les plus démystificatrices des hypothèses sur la « rwandicité » de nos populations. Les recherches en ce domaine sont rares. Celles qui sont déjà disponibles sont assez ignorées. La recherche ci-dessus indiquée contredit pas mal de fausses évidences actuelles. Par exemple, la fausse évidence que les Tutsi sont les derniers venus au Rwanda ; ou qu la vache est postérieure à la houe. L'intérêt majeur des données archéologiques est qu'elles se plient difficilement à une manipulation politique.

4. Ethnies et pouvoir. Sur ce point si important pour la présente réflexion, nous allons produire ici le témoignage d'A.Kagame sur le partage du pouvoir dans l'ancienne société rwandaise avant la réforme administrative de 1926. Nous allons citer son livre : *Le code des institutions politiques du Rwanda pré-colonial* (Bruxelles, 1952, p.116-133).

- En 1926, dit Kagame, le Résident Mortehan opéra une réforme administrative. Le pouvoir traditionnel avait organisé le pouvoir à trois échelons : le Mwami, chef suprême, secondé par trois chefs parallèles : celui de l'armée qui était supra-territorial (umutware w'umukenke).

- Dans le commandement civil (ubutaka) les Hutu et les Tutsi étaient sur le même pied en tout. Quant aux Chefs de l'armée, tout dépendait du choix du Mwami. Kagame cite l'exemple de deux Hutu célèbres. Le premier est Bikotwa, fils de Rubashamuheto, investi par Kigeli IV Rwabugiri, à la tête de deux armées : inzirabwoba et indirira. Le second est Nkiramacumu qui succéda au chef tutsi Nkundukozera à la tête de la même Armée Inzirabwoba quelques années plus tard.

- La réforme coloniale de 1926, supprimant les trois pouvoirs et ne gardant que le pouvoir civil, a introduit dans cette administration trois niveaux superposés : Territoire, Chefferie, et Sous- chefferie. Traditionnellement, il y avait deux niveaux. Le pays était divisé en Districts (**Ibiti**), analogues à nos Préfectures actuelles. Les Districts étaient divisés en Sous-Districts (**Ibikingi**), analogues à nos Sous-Préfectures. Si le commencement des Districts de pâturages le chef était généralement un Tutsi, pour Districts des régions montagneuses, la majorité des Chefs étaient des Hutu. Seul les individus Twa n'accédaient à ce niveau d'administration que de manière exceptionnelle. Les Twa se contentaient du gouvernement des « Ibikingi ». Kagame cite 40 noms des Twa de la famille des Basketete qui furent investis de cette dignité, mais furent destitués par la fameuse réforme coloniale. Voici ces noms :

01. Mahenehene Mpisuka	11. Mvuzarubango	21. Nyagatumu	31.
02. Rubango Bageshi	12. Nyirakinazi	22. Buyenge	32.
03. Kabare Nyaminani	13. Muhunyeli	23. Gicunatiro	33.
04. Cyizihira Sembuba	14. Sebishwi	24. Rukaburacumu	34.
05. Buskete Gashambara	15. Rwasimitana	25. Mitsindo	35.

06. Ntacyabukura	16. Ntundabusheke	26. Gashi
36. Kanyamakwe		
07. Karibushi	17. Semutungo	27. Ntacyabukura
Nturo		37.
08. Bikumbura	18. Ntama	28. Rwangiyeye
Rwabineza		38.
09. Nyiramugore	19. Gatuka	29. Kanyamuhango
39. Semukama		
10. Kanyana	20. Gasirabo	30. Ruhigira
Mutoni		40.

- *Après cette liste, Kagame commente: Voilà une liste de Batwa incontestablement sous-chefs.* Nous n'avons pas indiqué les noms de leurs pères ainsi que des localités sur lesquelles s'exerçaient leurs commandements pour ne pas allonger cette note qui est déjà passablement longue. Ces Sous-chefs avaient sous leurs ordres, bien sûr, des Hutu et des Tutsi. La réforme coloniale n'a pas nui, comme on le voit, aux Hutu et aux petits Tutsi seulement, en réservant aux Grands Chefs la haute main sur le pays. Les plus touchés dans cette réforme catastrophique furent les Twa. Les régimes républicains post-coloniaux n'ont rien fait pour leur faire justice. Espérons que l'avenir leur réserve un meilleur sort.

5. *Je ne suis pas venu abolir, mais accomplir*, par Bernardin MUZUNGU, o.p. Editions Centre Saint-Dominique, Kigali, 1995.

ETHNIES ET EGLISE CATHOLIQUE

Le remodelage de la société par l'école missionnaire (1900-1931)

Gamaliel MBONIMANA

0. INTRODUCTION

L'Eglise dont il sera question, c'est l'Eglise Officielle, celle des responsables qui ont pris des décisions ayant contribué à la transformation de la société rwandaise. Il s'agit surtout de Mgr Classe ainsi que ses collaborateurs. Nous insisterons sur l'école, car l'instruction est, à n'en pas douter, le phénomène de différenciation le plus fondamental dans notre pays. Aussi nous aborderons les points suivants : **l'internat de Save et l'origine sociale des premiers chrétiens ; les premières écoles catholiques pour les Tutsi ; la ségrégation « raciale » imposée dans les écoles primaires par Mgr Classe.** L'année 1900 correspond à l'arrivée des premiers missionnaires chrétiens qui étaient catholiques, tandis que celle de 1931 évoque la destitution du roi Yuhi Musinga et la nomination du Mutara Rudahigwa par le par le Gouvernement avec la connivence de Mgr Classe.

1. L'INTERNAT DE SAVE ET L'ORIGINE SOCIALE DES PREMIERS CHRETIENS

Dès leur arrivée au Rwanda en 1900, les Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs), fondateurs de l'Eglise catholique dans ce pays, ouvrirent des écoles dans toutes leurs stations. C'est qu'en effet, l'école constituait, à leurs yeux, un moyen incomparable d'évangélisation. Ils se situaient dans le sillage de la Sacrée Congrégation de la propagande (fondée en 1922 par le Pape Grégoire XV) qui recommandait aux missionnaires l'érection d'écoles à la fois pour l'enseignement religieux et comme moyen de propagande. L'école était perçue non seulement comme une institution où l'on enseigne la religion, mais aussi comme un lieu de protection temporaire des néophytes contre les influences néfastes du milieu païen. En outre, pour Mgr Hirth, responsable de ma mission catholique au Rwanda, l'école avait un but précis : préparer de bonnes recrues pour le séminaire, des catéchistes ainsi que des chrétiens d'élite connaissant bien la religion nouvelle et la pratiquant de manière à entraîner les autres par exemple, et « empêcher les jeunes gens de s'éloigner trop tôt de la mission et de l'Eglise » (1).

Recrutées à la station même ou à domicile, certaines personnes furent intégrées dans l'école missionnaire et même, pour une partie d'entre elles, admises à l'internat. Examinons, sous un certain angle, le visage de l'internat de Save ainsi que l'origine sociale des premiers chrétiens dans l'ensemble de l'Eglise catholique du Rwanda durant la période allemande.

I.1. L'INTERNAT DE SAVE : FRATERNITE ET EGALITE

En 1905, toutes les stations étaient dotées d'une ébauche d'écoles de catéchistes dont les effectifs élèves variaient entre 10 et 50 selon les endroits. Les stations en question étaient au nombre de cinq : Save, Zaza, Nyundo, Rwaza et Mibirizi. Ces écoles étaient loin d'avoir l'importance du grand ensemble scolaire de Save qui regroupait de nombreux enfants, catéchumènes et néophyte. Au 31 mai 1903, on n'y dénombrait 135 internes, garçons et filles. Il importe de noter que l'internat et l'externat des filles étaient placés sous la responsabilité directe d'une jeune fille appelée Marie Nyirankima qui, originaire du Kinyaga au Sud-ouest du pays, avait suivi les Pères Blancs lors de leur premier passage dans cette région en 1900.

Le nombre élevé des enfants, garçons et filles s'explique aisément si l'on tient compte de la conjoncture économique de l'époque : une terrible famine appelée « Ruyaga » (vent impétueux) ravageait tout le pays de 1899 à 1903. Les filles par conséquent, auraient été exposées à « être vendues comme esclaves » (2).

Au point de vue de l'enseignement, les pères de Save se conformèrent aux directives de Mgr Hirth : s'il envisageait, à long terme, des conversions de masses, il insista, dès 1900, sur l'importance d'une formation religieuse individuelle et solide, destinée à avoir une élite de jeunes qui entraînerait la masse. Aussi, les pères s'efforcèrent d'attirer des foules, mais surtout de bien

former les premiers qui se présentèrent ou qui était recrutée sur les collines soit moyennant des cadeaux, soit même par la force. Il faut remarquer que dès le début de la christianisation, l'on s'orienta vers la qualité des adeptes sans pour autant négliger la quantité : l'école devait remplir ce rôle, c'est-à-dire dispenser une éducation religieuse en profondeur.

Dans cette perspective, le père Brard, responsable de la mission et de l'internat de Save formait les néophytes en mettant l'accent sur les points suivants : réception fréquente des sacrements, assistance au service dominical, prosélytisme, contacts fréquents avec les missionnaires, confession hebdomadaire, propreté et pratique de l'amour chrétien. Concernant ce dernier point, la charité, la fraternité et l'égalité étaient vécues de façon concrète : Hutu et Tutsi, hommes et femmes, garçons et filles, tous réunis à la station, mangeaient ensemble (en se servant seulement de leurs mains) de la nourriture déposée dans les corbeilles. Pour les jeunes mariées, abandon de la claustration nuptiale coutumière de un à trois mois environ : les femmes chrétiennes de Save, le lendemain de leur mariage, devaient travailler publiquement et partager le repas avec des membres de la famille ou avec des connaissances (3).

Dans l'établissement de Save devaient régner l'ordre, la discipline et la bonne entente. Lorsque des bagarres éclataient parmi les adeptes, le père Brard imposait à tout le monde la corvée qui consistait à cultiver jusqu'à la tombée de la nuit. Grâce à cette mesure, querelles et divisions entre les convertis disparurent peu à peu. Un certain nombre de ceux-ci formèrent plutôt une fraternité nouvelle ; une amitié durable se noua entre des personnes baptisées le même jour, et ce sans distinction de catégories sociales. Ce phénomène de l'amitié entre des gens baptisés à la même époque se retrouvait également dans les autres stations.

L'éducation dispensée à l'établissement de Save revêtait cependant un caractère empirique : l'improvisation était indéniable. L'encadrement de tant de jeunes par des punitions et des cadeaux ne pouvait mener loin. La bonne volonté et le dévouement des missionnaires ne suffisaient pas pour apaiser les craintes fondées de Mgr Hirth qui voulait construire l'Eglise au Rwanda avec toute la prudence nécessaire et en ménageant autant que possible les moindres susceptibilités des parents, des chefs et du roi. En juillet 1903, l'internat de Save fut supprimé par Mgr Hirth à cause d'une éducation qu'il jugeait déficiente et surtout parce qu'il estimait que la plupart des enfants internes étaient venus séjourner à la mission peut-être « contre le gré de leurs parents et pour fuir les travaux de la maison ou les corvées du roi » (4).

En ce moment, le pouvoir « indigène » ou plutôt l'autorité effective était entre les mains de la reine mère Kanjogera et de son frère Kabare. D'où la réflexion du père Brard : « Si nous pouvions convertir ces deux personnages, notre saint Religion serait implantée au Rwanda » (5). En fait les deux mourront sans être convertis au christianisme. En retournant définitivement en Europe en 1906, le père Brard pouvait cependant se réjouir des résultats obtenus si modestes soient-ils. Ses efforts et ceux de ses confrères avaient été couronnés par la conversion de quelques gens du menu peuple qui devaient former, dans la suite, un noyau vivant de chrétiens fort attachés à la mission et à la religion catholique.

I.2. ORIGINE SOCIALE DES PREMIERS CHRETIENS CATHOLIQUES

Si l'on veut savoir à quel milieu social appartenait les premiers chrétiens, il ne faut pas du tout se contenter des affirmations générales et gratuites, éparpillées dans tel ou tel ouvrage ou un article. Il est vrai qu'on ne dispose pas de données quantitatives suivies sur la question. C'est qu'en effet celle-ci n'intéressait pas directement les missionnaires. Cependant, à partir d'observations informelles relatives au recrutement des adeptes et aux baptêmes solennels conférés dans chaque station, on peut se faire une idée approximative de l'origine sociale des premiers chrétiens.

Si l'on considère l'origine sociale, on remarque qu'enfants et adultes de la première phase de la christianisation (1900-1907) étaient issus de milieux pauvres, des gens de basse extraction, à l'exception de l'un ou l'autre cas comme celui de tel ou de tel membre de la lignée royale du Gisaka qui, entre autres, recherchait la protection du missionnaire contre une éventuelle exécution capitale ordonné par le roi Musinga et ou par son entourage. L'analyse critique des sources relatives aux premiers convertis révèle la présence de Hutu aussi bien que celle de Tutsi et, exceptionnellement, de Twa.

Concernant les stations de Nyundo et de Rwaza ... (dans les actuelles Préfectures de Gisenyi et de Ruhengeli) on peut affirmer que les premiers baptisés étaient tous très probablement des Hutu étant donné que ces deux stations étaient situées dans les régions à populations presque exclusivement hutu.

A Save, les Pères ont fourni des indications précises concernant le premier baptême solennel : les prémices de l'Eglise catholique au Rwanda furent des « plus humbles, 9 Batutsi des plus pauvres et 17 Bahutu, la plupart orphelins » (6). C'est dire que, toutes proportions gardées, il y eut plus de Tutsi, 9 sur 26, que de Hutu parmi ces baptisés de la première heure dont les filles n'étaient que 4. Il est possible que ces proportions se soient modifiées dans la suite ; il n'est pas en tous cas possibles d'en suivre l'évolution.

Dans le cas de Save, en tout cas, lors des baptêmes ultérieurs, il y eut des Hutu, mais aussi des Tutsi parmi les néophytes. Si l'on en croit le témoignage de l'Abbé Isidore Semigabo, les Tutsi n'étaient baptisés dans cette station qu'ils acceptaient de vivre quelques temps à la mission après leur baptême afin qu'ils soient davantage affermis dans la foi et qu'ils soient soustraits à la corruption morale que leur milieu familial était spécialement censé véhiculer (7). Cette mesure particulière reposait sur le **préjugé défavorable selon lequel la famille tutsi était peu propice à l'éclosion de la vie chrétienne**. Cette méfiance persistera chez certains Pères Blancs jusqu'à la fin des années 1920.

A Zaza, la majorité des adeptes étaient des Hutu ; cependant on y observe, dès le début de la mission, la présence de plusieurs Tutsi fréquentant très régulièrement le catéchuménat. D'après le père Pouget, supérieur de cette station de 1902 à 1906, les Tutsi et les chefs originaires du Gisaka se sont convertis au christianisme par intérêt, le motif de leur conversion étaient

notamment le souci d'avoir la protection des missionnaires contre les vexations des chefs mandatés par la Cour (8).

Quant à la station de Mibirizi, le père Zumbiehl, après avoir signalé les catégories sociales (Hutu, Tutsi et Twa) et les divers « types » (Rwandais, Burundais et Shi) constituant la masse des sujets par rapport aux chefs (tutsi et hutu) de la région où il travaille, écrit : « Nos catéchumènes se recrutent surtout parmi les Batutsi et les Bahutu ; cependant il y a aussi quelques Batwa » (9).

Toutes ces constatations relatives à l'origine sociale des premiers convertis invitent, à tout le moins, de nuancer l'affirmation courante selon laquelle les Rwandais convertis au catholicisme durant la période allemande étaient uniquement des Hutu, tant que les Tutsi auraient continué de bouder la nouvelle-constante dans les écrits des missionnaires catholiques de l'époque-**des Tutsi avec les chefs**, deux termes qui ne sont pas synonymes. En réalité, mis à part l'un ou l'autre cas comme celui du Gisaka, les catholiques de la période allemande étaient, outre quelques rares Twa, des Hutu et des Tutsi de basse et infirme condition. Jusqu'en 1906, les Pères Blancs se cherchaient encore : aucune institution dans le sens d'un groupe social quelconque. Mais à partir de cette date, ils se mirent à créer des écoles spéciales pour les Tutsi.

II. LES PREMIERES ECOLES CATHOLIQUES POUR TUTSI

De 1906 à 1914, une des principales questions qui retinrent l'attention des Pères Blancs fut l'apostolat auprès des Tutsi. A cette époque, certains pères adressèrent à leurs confrères des appels répétés afin que tous, regroupés autour de Mgr Hirth, ils appliquent fidèlement la recommandation du fondateur de leur société : il fallait « gagner d'abord l'esprit des chefs » avant d'entamer la conversion du peuple d'un pays ou d'une région.

Sur cette question, il n'eut pas unanimité. Pour les protagonistes de l'urgence de l'apostolat auprès des Tutsi, à savoir les pères Malet, Classe, Lecoindre et Schumacher, le terme « chef » était, en quelque sorte, synonyme de « Tutsi ». L'identification était erronée, étant donné qu'il y avait en ce moment plusieurs chefs hutu en plus des chefs tutsi (10).

Dans le cadre d'une mise en application de la recommandation du fondateur de la société, le Cardinal Lavigerie (du temps qu'il était encore Mgr), dans le cadre aussi d'adaptation à la politique « indigène » du Gouvernement allemand et de concurrence protestante attendue avec inquiétude, les autorités missionnaires catholiques conçurent et réalisèrent la mise sur pied d'écoles destinées aux Tutsi. Différentes des écoles ordinaires des missions telles que les envisageait Mgr Hirth dans l'ensemble de son Vicariat, les écoles dénommées « écoles spéciales » et créées à l'intention des Tutsi, devaient contribuer à la formation morale et intellectuelle des futurs dirigeants du pays, ceux-ci devaient entraîner leurs sujets vers l'Eglise catholique. Et le père Classe, nommé vicaire délégué de Mgr Hirth en 1907, s'y employa de son mieux.

La nécessité d'avoir des écoles destinées aux Tutsi fut développée notamment dans une lettre qu'il adressa au Supérieur général des Pères

Blancs, le 28 avril 1911 ainsi que dans sa longue étude (69 pages manuscrites) consacré, selon son expression du Rwanda » (11). Rédigé vers 1912, cette étude constitue, en fait, un véritable plaidoyer en faveur de l'apostolat auprès des Tutsi. Elle s'attache à démontrer le bien-fondé d'une telle entreprise et à réfuter systématiquement les nombreuses objections de certains pères Blancs qui, jugeant inutile de s'occuper spécialement des Tutsi, ne partageaient guère ses vues. Plus précisément le père Classe avait avancé l'idée de créer à Nyanza une école dirigée par des Blancs et même un poste définitif dont il ambitionnait, avant sa promotion Comme Vicaire délégué, d'être le supérieur. Voyons brièvement ce qu'il en fut de l'école de la Cour et d'autres réservées aux Tutsi avant la période belge qui débuta en 1916.

II.1 L'ECOLE POUR TUTSI A NYANZA (A LA COUR)

Ce fut surtout le père Classe qui, en 1906, alors qu'il était supérieur de Rwaza, s'intéressa vivement au développement de l'école de la Cour royale. Cette école existait tout au début de la présence des missionnaires catholiques. Abondant dans le sens du père Brard et Mgr Hirth, il se demandait pourquoi les pères Blancs n'avaient point d'école valable à Nyanza, car il demeurait convaincu que celle s'y trouvait n'en valait pas la peine : elle était « insuffisante, déclarait-il, avec son jeune maître hutu » : il y fallait des Blancs; on jetterai ainsi les bases d'une mission et, ayant l'oreille du roi, on le gagnerait. Sion la place serait occupée par les protestants qui, dès lors, accapareraient les Tutsi, « la classe dirigeante », « les serfs » (selon son langage). Ce qu'à Dieu ne plaise ! (12).

Dès le mois de juillet 1907, la construction d'une école en matériaux durables fut entamée par les pères Classe (qui s'est placé à Kabgayi) et Dufays. Concernant les élèves qui pouvaient être admis dans cette école, les sources sont explicites : il s'agit d'une école « école pour enfants nobles » (13). Dans l'idée des pères, l'école était destinée aux Tutsi, dont les fils des chefs. « Afin d'atteindre Rwanda plus sûrement les Batousi (= Tutsi), on a ouvert à la capitale du Rwanda un école spéciale pour eux » (14). Comme on le voit, il ne s'agissait pas d'une école qui eût regroupé des fils de chefs en provenance des diverses régions du pays qu'ils soient hutu ou tutsi.

A partir de novembre 1907, l'école, qui était placée sous la responsabilité des Pères de Save, fut rattachée à la station de Kabgayi. Vers la fin de cette année, le père Schumacher, de nationalité allemande, à peine arrivé au Rwanda, fut nommé directeur de l'école. En 1908, l'école ne comptait que 18 élèves et sur ce nombre, il y avait chaque jour des absents. De 1909 à 1912, les élèves inscrits étaient en tout 45 : c'était des jeunes cadets (intore) et courtisans du roi, mais parmi eux, aucun fils de grand chef. En 1910, le même père Schumacher avait adressé au Supérieur général un rapport dans lequel il démontrait la nécessité d'une mission mututsi au Rwanda », selon ses propres termes, afin de contrecarrer les projets des protestants, désireux de prendre pied à la Cour.

Malgré les efforts déployés, les résultats de l'école ne furent pas satisfaisants ni en qualité, ni en quantité : en 1913, les élèves n'étaient qu'au nombre de 43. Quoi qu'il en soit, il importe de souligner que les élèves ne répondaient pas

au critère souhaité par les fondateurs de l'école : pour le père Schumacher, ils n'étaient pas de vrais Tutsi. Voici ce qu'il écrit à ce sujet, après avoir évoqué la création éventuelle d'une école officielle à la Cour : « Nous profiterons de ces circonstances pour créer une école pour les Batutsi à Kabgayi même. Là nous aurons réellement les enfants de chefs que nous connaissons ; tandis que, à la capitale, c'est plus ou moins un ramassis d'origine douteuse, et en grande partie » (15). Poursuite chimérique et inutile que cette recherche de la pureté de sang tutsi ! L'auteur de la citation précédente ignorait sans doute que même le fils du roi Musinga, Rudahigwa qui venait de naître en 1911, avait pour grand-mère maternelle une femme du commun du nom de Nyiranteko. Celle-ci était d'origine « hutu ».

En 1912, alors qu'il était supérieur de Kabgayi, il créa une institution qui devait se révéler fructueuse dans la suite, à savoir les *inama*, c'est à dire conseils des collines composés de chrétiens fervents et animés par l'un d'entre eux. Quant à l'école missionnaire de Nyanza, lorsqu'éclata la Première guerre mondiale, elle avait fait log feu comme les autres fondées après elle dans la même perspective. Il convient de le signaler.

II. D'AUTRES ECOLES POUR TUTSI (A KABGAYI, RWAZA ET KIGALI)

En 1913, les Pères de Kabgayi déclarent, dans le rapport annuel, qu'ils ont ouvert « une école pour fils de chefs ». Ils signalent en même temps que les élèves, qui sont des Tutsi, viennent d'une manière plus ou moins régulière, s'absentant pour s'adonner aux soins de leurs troupeaux de vaches ou pour faire la cour à leurs patrons à Nyanza (16). Il semble que cette école n'a pas résisté au choc de la guerre 14-18. En tout cas on n'en parle plus dans les années 1920.

De même les Pères Blancs de Rwaza ouvrirent, en 1913, une école pour les Tutsi chez Nyirimbirima, neveu du roi Musinga et chef du Murera (dans l'actuelle Préfecture de Ruhengeli). Dans cette école une vingtaine de jeunes gens apprenaient, comme ailleurs, la lecture, l'écriture et le swahili, le cours de religion étant exclu ; toutefois la lecture se disait dans des livres religieux, tels le catéchisme et l'histoire Sainte. L'école semble avoir subi le même sort que la précédente. Le 17 Avril 1914, les Pères de Kigali venaient d'ouvrir « une école de Batutsi » avec 17 élèves. Il semble que ce groupe n'a pas persévéré, puisque les pères qui desservaient la station assurent que le 24 janvier 1916, ils ont installé « une école de Batutsi » comptant trois élèves seulement. En mars de la même année le nombre des élèves s'élevait à sept ou huit » (17). Cette école se développera petit à petit durant époque de l'occupation militaire et dans les débuts du mandat belge, c'est-à-dire de 1917 à 1932 environ. Elle a formé des enseignants et des sous-chefs. En 1929, cette école furent engagés en qualité de secrétaires indigènes du Gouvernement et la mission tint à remercier publiquement l'administration pour la confiance ainsi témoignée à la valeur de son enseignement. Dans les écoles de lecture les défections furent plus grandes encore, beaucoup de bahutu ayant à s'occuper soit aux cultures, soit à la recherche de vivres au loin » (18).

Aux trois écoles pour Tutsi fondées durant l'époque allemande, s'ajoutèrent d'autres, celle de Save et celle de Rwamagana qui remontent à l'occupation militaire belge. A Save, une « école des jeunes gens Batutsi » fut ouverte en

1917. Vantant l'assiduité des écoliers-une soixantaine-le père Ecomard, supérieur de la station, parle de l'instruction dispensée à « cette jeunesse intelligente et avide de s'instruire » (19). Cette école fournira au Gouvernement des enseignants, des secrétaires et des sous-chefs à l'instar de celle de Kigali présentée précédemment. Quant à l'école de Rwamagana, elle fut fondée aussitôt après l'inauguration de la station du même nom en 1919 ; elle fut créée sur l'autorisation de M. le Résident et avec l'appui du roi Musinga. Elle s'appelait « école des fils des chefs ». Elle débuta avec quatre présences ; un catéchiste venu avec les pères en avait la surveillance. Tout comme les autres écoles catholiques pour Tutsi, elle avait officiellement un caractère non confessionnel ; néanmoins les missionnaires entendaient amener progressivement les enfants à la conversion (20).

Les écoles catholiques pour Tutsi ouvertes durant l'époque allemande (1900-1916) et au début de l'occupation militaire belge (1916-1925) ont intéressé les missionnaires et les administrations qui sont succédées. Leur création reposait sur une double réalité : d'abord « la politique indigène » allemande qui préconisait l'administration indirecte des colonies. Au Rwanda, celle-ci fut appliquée avec beaucoup de conviction par le Résident **Richard Kandt qui affirmait qu'il était dans l'intérêt de la colonisation de soutenir les rois autochtones ainsi que les Tutsi** ; en plus il tenait en haute estime l'action culturelle. En deuxième lieu, devant la perspective d'une concentration accrue du pouvoir aux mains du roi et des chefs tutsi, les autorités missionnaires, notamment Mgr Hirth, les pères Classe et Malet, ne cessèrent d'engager leurs confrères dans la ligne du gouvernement. Cependant la politique de l'administration indirecte était de l'avenant de la stratégie de ces mêmes missionnaires, qui consistait à christianiser la masse par des chefs tutsi. Un autre type d'écoles de mission va surgir dans les années 1920.

III. SEGREGATION RACIALES DANS LES ECOLES CATHOLIQUES (21)

Mgr Classe, à la tête du Vicariat apostolique du Rwanda depuis 1922, imposera une discrimination incompréhensible dans les écoles catholiques ; **il déconseilla au Résident du Rwanda de nommer des chefs et des sous-chefs hutus**. C'est, sans doute après cette suggestion que la réforme administrative de 1926 retira la direction des chefferies aux hutu et des sous-chefferies aux Twa pour réserver exclusivement aux Tutsi.

En ce qui concerne les écoles, il ordonna à ses prêtres, missionnaires et rwandais, d'avoir des classes séparées ou parallèles pour chaque année : les Tutsi devaient être séparés des Hutu. A ce sujet, l'on dispose d'une source importante, à savoir le Rapport sur les Ecoles du Vicariat du Rwanda, établi par le père Laurent Déprimoz, missionnaire-inspecteur des écoles, pour l'année scolaire 1927-1928 (22).

Si nous utilisons le terme « racial », ce n'est pas que nous croyons que les principales composantes de la société rwandaise étaient des races, mais c'est que les missionnaires, notamment Mgr Classe, ont appliqué ce vocable à une réalité plutôt complexe. Les missions où la discrimination dans les écoles fut prononcée sont les suivantes : Save, Kansi, Rwamagana, Zaza, et Mibirizi... Dans le cas de Kigali, le rapporteur souligne qu'on a « surtout affaire aux écoliers Batutsi à l'exclusion presque complète de l'élément « muhutu » : 15

hutu sur 205 élèves inscrits. Quant à la station de Kabgayi, la discrimination n'est pas signalée, mais dans les écoles avoisinantes dépendant de cette même mission, on observe l'existence de groupe d'enfants tutsi appelés parfois *ntore* (cadets) et qui suivent l'instruction dans un local situé près de la résidence d'un chef. Ces écoles étaient appelées « chapelles-écoles » ou « Ecoles rurales ».

Ce n'est pas ici le lieu de s'attarder sur l'analyse d'un document de 83 pages dactylographiées in-folio avec des annexes. Notre-Dame d'Afrique (Sœurs Blanches) n'ont pas fait l'objet de notre analyse ici. Il faut signaler néanmoins que les enseignants, quant à eux, étaient aussi bien tutsi que hutu. Un hutu pouvait donner l'instruction à des écoliers tutsi ; il ne nous a pas été possible de vérifier ce qu'il en était du cas contraire. Soulignons que si la politique gouvernementale peut expliquer l'existence d'écoles catholiques pour Tutsi, rien ne justifie, à notre entendement, cette discrimination : le message évangélique l'interdit, le contexte colonial ne le suggère pas et la tradition rwandaise l'ignore.

Certes, on pourrait replacer les décisions de Mgr Classe dans le cadre de l'idéologie hamitique qui était très répandue parmi les agents de l'administration et les missionnaires européens. Selon cette idéologie, qui permettait de lier des caractéristiques physiques et mentales, les Tutsi viendraient d'Asie ou même feraient partie de la race caucasienne. Dans les années 1920, certains européens, notamment des missionnaires exaltèrent les qualités intellectuelles des Tutsi, tandis que les Hutu étaient considérés comme peu intelligents.

Cependant, il semble que, au regard des faits, Mgr Classe ne croyait pas à ce genre d'assertions gratuites. En effet, il confia la fondation de mission à l'un ou l'autre prêtre hutu ; il nomma l'Abbé Gallican Bushishi, hutu du clan des Ababanda, professeur au grand séminaire régional de Kabgayi dans les années 1920, chose inimaginable à l'époque. Faudrait-il alors chercher l'explication du côté psychologique, c'est-à-dire examiner la psychologie de celui que certains de ses confrères du Burundi ont surnommé, dans les années 1910, « le marquis » de Kabgayi en raison de ses manières, de ses allures quelque peu aristocratiques ? La prudence dans le jugement nous impose la réserve.

Quoi qu'il en soit, ses interventions dans l'organisation de l'administration ont profondément marqué l'histoire socio-politique du Rwanda. En fait, il apparaît comme un religieux conservateur et défenseur de l'ordre établi : le changement troublait sa quiétude. Son langage et son attitude ne manquent pas détonner. Ainsi dans une fameuse lettre qu'il adressa, le 12 septembre 1927, au Résident Mortehan du Rwanda, on peut lire sa défiance vis-à-vis de Musinga : « Que Musinga se soit joué souvent des européens, de Kandt surtout, nul ne le nie, tout comme personne ne peut affirmer qu'il ne sera jamais trompé. **Mentir est chez le noir intelligence**, surtout quand il lutte pour sauver ce qu'il appelle ses droits héréditaires (...). Actuellement, si nous voulons prendre le point de vue pratique et l'intérêt vrai du pays, avec la jeunesse mututsi nous avons un élément incomparable de progrès que tous ceux qui connaissent le Rwanda reconnaissent, je crois (...). Mieux que le muhutu, le mututsi aura toujours plus d'influence sur des compatriotes batutsi et bahutu ; plus que tout autre, son autorité sera vite et bien acceptée de tous

les batutsi et bahutu. Demandez aux Bahutu s'ils préfèrent être conduits par les bahutu ou par les batutsi : la réponse n'est pas incertaine, leur préférence va droit aux Batutsi et pour cause !

Chefs nés, ils ont le tact, le savoir faire, le sens de commandement ; leur autorité s'impose sans grands bruits ni grands coups (...). Quant à nous-mêmes au point de vue religieux puisque c'est le notre, nous croyons, expérience faite, que l'élément mututsi est pour nous le meilleur, le plus actif, le plus convaincu, le plus capable de faire dans la masse le rôle de ferment et celui qui exerce le plus heureuse influence directrice sur la masse ». Mgr Classe termine sa lettre en ajoutant directement que son avis est partagé par tous les supérieurs des missions du Rwanda et de la grande majorité des missionnaires, tels que les pères Ecomard, Lecoindre, Delmas, Hurel, Schumacher, Pagès, Knoll, etc. (23).

Ce texte fut repris, en partie, en 1930. Mais la nuance qu'il ajoute n'est guère signalée lorsqu'on évoque son intervention en faveur des Tutsi. Il écrit :

« De là, cependant, je ne tirerai pas la conclusion que tous les chefs doivent être pris uniquement parmi les Batutsi, à l'exclusion totale des Bahutu. Ce serait un non-sens et une injustice ; d'ailleurs il est toujours de bonne politique de prendre son bien là où on le trouve. Je ne comprends pas qu'il soit possible de se laisser entraîner, si l'on veut réfléchir, à une telle exclusivité. Les anciens *Bami* (pluriel e Mwami) ne sont pas laissés leurrer par un principe aussi faux que maladroit, malgré leur susceptibilité de caste. C'est qu'ils étaient de vrais *Batutsi* actuellement, descendent en ligne droite et il ne faut pas remonter loin pour trouver dans leurs ascendants, les uns *Bahutu*, les autres *Batwa*, ce qu'il y a de plus méprisé ! Ne voyons ni moins intelligents, ni moins politiques. Ce serait de bonne politique, quant on trouve un jeune homme muhutu bien instruit, intelligent, doué de tact, et il peut s'en trouver, de l'essayer, au lieu de rester dans un parti de caste » (24).

Cette mise en garde ou ce sage conseil donné par le prélat au Gouvernement a été souvent gommé dans la littérature. **Si, en 1959, les Tutsi jouissaient du monopole politique et administratif, de la prédominance culturelle et économique c'est en partie à cause du rôle joué par l'Eglise, notamment avec le Groupe Scolaire d'Atsrida, mais aussi, et surtout par la volonté politique du Gouvernement.** Il faut se rappeler qu'en 1929, les cinq écoles gouvernementales primaires (Nyanza, Ruhengeli, Rukira, Cyangugu, et Gatsibo) totalisaient 969 écoliers tutsi destinés à être des auxiliaires du Gouvernement en tant qu'instituteurs, secrétaires, interprètes, chefs et sous-chefs.

0. CONCLUSION : JUSTICE ET AMOUR

Plusieurs points concernant le rôle de l'Eglise dans la problématique des catégories sociales n'ont pas été abordés dans cet article. Signalons quelques-uns : le rôle du Groupe Scolaire d'Astrida, une école officielle congréganiste confiée par le Gouvernement aux Frères de la Charité et dont les élèves furent en majorité Tutsi ; la situation dans les petits et grands séminaires ; la proportion des composantes sociales dans le clergé ; les religieux et religieuses. On affirme, par exemple, que les premiers prêtres (peut-être

jusqu'aux années 1930) étaient tous hutu. Or, cela n'est pas vrai, si l'on arrête à 1929, il se révèle que sur les onze premiers prêtres rwandais, quatre étaient tutsi, à savoir Joseph Bugondo, Isidore Semigabo, Albert Ndagijimana et Aloys Bigirumwami.

En outre, il nous a paru inutile d'insister sur le succès « remarquable » de l'Eglise catholique, d'autant qu'une étude vient être consacrée à ce sujet (25).

Les réflexions que nous avons émises au sujet des écoles pour Tutsi soulignent l'importance du remodelage de la société rwandaise par l'Eglise. Elles peuvent simplement constituer une invitation à l'*Ut unum sint* (Qu'ils soient un) pour que le monde croit que Jésus est l'envoyé du Père (Jn17, 21). Il est souhaitable que tous les rwandais sachent vivre ensemble en s'acceptant différents et complémentaires dans la justice et l'amour. Il n'est pas moins souhaitable que les missionnaires sachent que l'heure des remodelages de nos sociétés est terminée. Ils ne nous connaissent pas et ne nous aiment pas plus que nous-mêmes.

Notes bibliographiques

1. Circulaire de Mgr Hirth, Marienberg, 12 mai 1907 : Archives des Pères Blancs à Rome (APBR).
2. Hirth à sa tente, Marienberg, 2 janvier 1901 : APBR, 96/2
3. I. Semigabo, *mes mémoires* (inédit) : copie chez l'auteur.
4. Hirth à Livinhac, 20 juillet 1903 : APBR, 95/82-83.
5. A.Brard, *Isavi*, dans *Chroniques Trimestrielles*, n°114, mars 1905, p.143.
6. Diaire de Save, 12 avril 1903
7. I.Semigabo, Ibid.p.23
8. Diaire de Zaza, Kissaka, dans *Chroniques Trimestrielles*, n°95, juillet 1902, p.286 ; n°100, novembre 1902, p.186.
9. P.Zumbiehl, *Mibirizi, juin 1906*, dans *Rapport annuel de la Société des Missionnaires d'Afrique*, n°1, 1905-1906, p.189.
10. Sur ce sujet, voir, par exemple, A.Kagame, *Un Abrégé de l'Histoire du Rwanda*, t.II, PP.184-186.
11. L.Classe, Relations avec les Batutsi du Rwanda : APBR, 11//8.
12. Diaire de Rwaza, 3 octobre 1906.
13. Diaire de Kabgayi, 24 juillet 1907.

14. Anonyme, *Vicariat Apostolique de Nyanza Méridional, Rouanda*, (Rapport annuel de 1907-1908), dans *Missions des Pères Blancs*, 1909, p.51.
15. P. Schumacher, *Kivu : Kabgayé*, dans *Missions des Pères Blancs*, n°3, 1913, P.95.
16. Rapport annuel de la société, 1912-1913, pp.443-444.
17. Diaire de Kigali, 17 avril 1914 ; mars 1916.
18. J.M. Derscheid, Rapport établi en réponse au questionnaire... par M. Sandrart, Administrateur du Territoire de Kigali : Microfilm, Archives Africaines (Bruxelles).
19. H.Ecomard, *Issavi (Sacré-Cœur de Jésus)-Rapport*, dans rapport *annuel de la société*, 1917-1918, p.274.
20. V.Mutaganzwa, Monographie historique de la Mission de Rwamagana (1919-1931), Monogr. de fin de Bac. Option Histoire, U N R, Ruhengeri, 1986, p.28.
- 21 ID., *Instauration d'un royaume chrétien au Rwanda (1900-1931)*, thèse doctorat Université catholique de Louvain, 1981.
22. L. Déprimoz, *Rapport sur les écoles du Vicariat du Rwanda. Année scolaire 1927-1928* : Archives du Ministère des affaires Etrangères... (Bruxelles), M (650). Statistiques 1928 (Pères Blancs).
23. Classe à Morteahan, Kabgayi, 12.9.1927 : Archives au Ministère des Affaires Etrangères... (Bruxelles) : AE/II n° 1884 (3839).
- L. de Lacger, *Rwanda, Kabgayi*, 1961, pp.522-524, a légèrement modifié le texte original dans les citations qu'il a faites. Il a utilisé le texte repris par L.Classe dans *l'Essor Colonial et maritime*.
24. L.Classe, *Pour moderniser le Rwanda. Le problème des Batutsi*, dans *l'essor Coloniale et maritime*, n°489, 4 décembre 1930, p.2.
25. Voir J.Karibwami, *Le catholicisme et la société rwandaise 1900-1962*, Paris, *Présence Africaine*, 1991.

L'ETHNISME AU COEUR DE LA GUERRE

Paul RUTAYISIRE
Bernardin MUZUNGU, o.p.

0. INTRODUCTION

Parmi les contributions de ce premier numéro des « Cahiers Centre Saint-Dominique », celle-ci vise la dernière phase de l'ethnisme politique qui a passé la parole aux armes. Les deux cosignataires de ce texte en assument conjointement la responsabilité. Au demeurant, celle-ci réside principalement dans la cueillette des documents et leur articulation. Pour l'essentiel, nous essaierons de faire parler les témoins ou les avis sur les événements d'une guerre fondamentalement ethnique.

Divers aspects de cette question étant présentés dans les articles qui précèdent, celui-ci suivra un plan simple. En premier lieu nous présenterons l'opinion selon laquelle le « Tutsi » est considéré comme l'auteur de la violence armée, par « FPR-Inkotanyi » interposé. En second lieu, nous citerons abondamment des témoignages ou avis sur le déroulement des hostilités, en choisissant toutefois des textes qui portent la sensibilité ethnique de leurs auteurs. Nous terminerons sur une perspective d'avenir en résumant les solutions proposées dans cet après-guerre.

Paul RUTAYISIRE : Chercheur au CRID

I. « L'ENNEMI DU RWANDA, C'EST LE TUTSI »

Cette affirmation a le grand avantage d'être claire. Elle donne ainsi le sens du bras de fer que l'armée rwandaise entendait engager contre l'ethnie tutsi, confondue avec le FPR-Inkotanyi. En effet, le régime Habyarimana avec son parti politique MRND-CDR et son armée (les FAR) se sont considérés comme les défenseurs de la nation rwandaise contre l'ennemi ainsi désigné. Un plan « d'autodéfense populaire » qui y impliquait tous les Hutu fut mis dur pied. En plus de vrais militaires de l'armée nationale, spécialement de sa Branche de la garde Présidentielle (G.P.), des « milices populaires » furent recrutées et suivirent des entraînements dans les forêts de Nyungwe, Gishwati et dans les régions isolées du Bugesera et du Murara.

C'est dans ce cadre du plan de l'autodéfense populaire que le colonel D.Nsabimana, chef de l'Etat-major des FAR a désigné l'identité précise de l'ennemi, c'est-à-dire le Tutsi, tout individu de ce nom. Cette consigne aurait été donnée en septembre 1992 et contenue dans un document émanant de

l'Etat-major. La phrase du colonel n'est pas le zèle d'un individu. Les fameux 10 commandements des Bahutu en précisent les applications dans le contexte général du réveil de la conscience hutu contre l'ennemi Tutsi. C'est en songeant à l'application imminente de ce plan que le colonel Bagosora, en claquant les portes à Arusha où les pourparlers étaient dans l'impasse, prononçait la fameuse phrase : « Je vais vous préparer l'apocalypse ». La Radio Libre des Mille Collines (RTL) distribuera ce message durant les mois de la guerre (1).

C'est dans ce climat de l'autodéfense de la nation contre un ennemi qui n'est rien d'autre qu'une partie de sa population, que se comprennent le plus naturellement du monde les textes que nous allons citer. Nous avons dû élargir le champ des citations pour éclairer le contexte global prétendu être constitué par la haine séculaire entre les deux grands groupes de notre population. L'ordre chronologique et l'origine des citations suivent l'ordre logique dans lequel le principe d'unité se trouve dans l'idée commune de lutte contre cet ennemi du pays.

I.1 LES EVEQUES CATHOLIQUES PARLENT D' « INIMITIES SECLAIRES »

Dans un document de la conférence épiscopale du Rwanda, du 5 décembre 1990, 6 évêques catholiques écrivent cette phrase : « *L'union nationale entre les ethnies et les régions, prônée et déjà bien réalisée par les efforts des autorités et de la population a été ébranlée, et les **inimitiés séculaires** refont surface* ». Les évêques attestent donc une haine séculaire entre Hutu et Tutsi. Même si cela était vrai, cette haine existe encore après 60 ans d'évangélisation et dans le pays où les catholiques ont été associés très étroitement à tous les régimes du pays.

I.2 CETTE HAINE SECLAIRE JUSTIFIE ENCORE LA POLITIQUE DES QUOTAS

Après 30 ans de pouvoir exclusif du Parmehutu-MRND, les évêques catholiques écrivent le 28 octobre 1990 ce qui suit : « *Muzi ko politiki y'iringaniza ry'amoko mu mirimo no mu mashuri, rigamije gukosora iryo vangura ry'amoko ryahiriye bamwe rikadindiza aband* ». Nous traduisons : « Comme vous le savez, la politique d'équilibre racial a pour objectif de corriger cette ségrégation raciale qui a profité à certains à freiné les autres ». Les évêques approuvent cette politique de **correction**. Le Tutsi est donc supposé être encore l'opresseur du Hutu. Une minorité, marginalisée, opprime encore une majorité au pouvoir depuis 30 ans !

I.3 LE TUTSI PAIE LA FACTURE DU FPR-INKOTANYI

Depuis 1990, un terme a été consacré pour désigner cette identification entre Tutsi avec Inkotanyi : c'est le terme « icyitso » (complice). La nuit du 4 au 5 octobre fut tristement célèbre à ce propos. Cette nuit-là, les Forces armées Rwandaises de ce temps jouèrent dans la capitale une pièce de théâtre en feignant l'attaque des Inkotanyi. Dès le lendemain, des milliers de Tutsi et quelques Hutu de l'opposition politique furent massés dans la ville et subirent les atrocités que l'on connaît. La revue du grand séminaire de Nyakibanda

(Urunana, N°70), relate cet événement en ces termes : le pays subit « *un état de siège déclenché sur toute l'étendue du pays, suite à une attaque heureusement échouée des INYANGARWANDA sur Kigali dans la nuit du 4 au 5 octobre* » (p.70).

Espérons que le réacteur de cette chronique du séminaire, l'abbé Kagabo Vincent, s'imagine que ces « Inyangarwanda » (ennemi du Rwanda) sont tout au moins des Inkotanyi. Des gens qui connaissent la vérité sont moins excusables. Et c'est le cas des 115 expatriés qui ont signé une déclaration commune, le 16 octobre, 1990. Dans celle-ci et à propos de ce qui s'est passé à Kigali en cette nuit du 4 au 5 octobre, nous lisons : « *Les tirs qui ont eu lieu à Kigali n'étaient pas dûs à l'armée qui voulait pénétrer à l'Est mais des groupuscules infiltrés dans la ville et que la liaison ne s'était pas du tout faite entre les deux bandes* » (cf. Capitaine Simbikangwa, *La guerre d'octobre, Kigali, 1991, p. 258*). Il est difficile d'imaginer que ces 115 expatriés ignoraient les tenants et les aboutissants de cette comédie de l'armée rwandaise. Ils devaient savoir qui sont ces « infiltrés ». Ce n'était rien moins que de simples citoyens qui avaient le tort d'être des Tutsi, pris comme « complices » de celui qu'ils nomment explicitement « ennemi », c'est-à-dire les réfugiés qui n'avaient trouvé aucun autre moyen plus pacifique pour revenir dans leur pays.

La mauvaise foi de ces expatriés perce au grand jour lorsqu'ils écrivent : « *L'espérance vient du fait qu'il n'y a eu aucun instant pogrom, tentative de liquidation systématique de Tutsi* » (Ibid., p.265). La fidélité de ces expatriés au Président Habyarimana ne fait aucun doute. « *Le Rwanda a mal, écrivent-ils, de voir que parmi ces complices des amis du Président, tutsi et Sankara et Compaoré* » (ibid., 269). Ces expatriés n'ont pas hésité d'écrire en ce mois d'octobre 1990, ce qui suit : « *La notion d'une unité nationale a grandi au Rwanda ces derniers jours par la cohésion de tous ceux Hutus, Tutsis, sympathisants qui ont lutté pour venir à bout de cette agression ignoble* » (p.271). L'attitude de ces expatriés à l'égard du régime de résumé dans la phrase suivante : « *Se mobiliser pour apporter le maximum d'aide à ce régime se sera en aucune manière une intrusion dans un conflit intérieur, mais un soutien à un Etat de droit, chaleureusement appuyé par la population et aujourd'hui agressé de l'extérieur* » (p.271).

I.4 LES MASSACRES SONT QUALIFIES D'« INTER-ETHNIQUES »

Ce qui s'est passé au Bugesera, à Kibirira, chez les Bagogwe et ailleurs ne serait que le fruit des antagonismes entre Hutu et Tutsi. Des enquêtes internationales des associations des droits de l'homme, la presse, on dénoncé la responsabilité des hautes autorités du pays. Malgré tout, l'opinion est dominée par la volonté d'affirmer que ce qui se passe sont des troubles inter-ethniques spontanés entre la population des deux groupes et que le gouvernement n'arrive pas à maîtriser. Cette interprétation de la guerre conviendra même à l'acte final du génocide. Les évêques catholiques écriront en effet, après la mort du Président Habyarimana, qu'ils « *condamnent les actes de violence et de crime commis par ceux qui agissent sous le coup de la colère, du chagrin et de la vengeance* » (Communiqué du 10 avril, 1994). Ainsi on veut accrédi-ter la thèse que les massacres qui ont eu une ampleur génocidaire 30 minutes après la chute de l'avion du Président, la grande partie

des leaders politiques de la capitale était déjà massacrée. Tout le pays était à feu et à sang, et nos évêques crient de la mort du Président est la cause, l'unique cause de cette folie populaire (2).

Poursuivant l'évolution des événements, nous allons éclater un autre aspect de notre problème ethnique. La trame de la guerre va nous révéler ce qu'on peut nommer « l'effort médiatique » de la guerre. Ceux qui avaient combattu le bon combat pour la défense de la bonne cause n'ont pas baissé les bras pendant les hostilités. Ils en ont donné l'intelligence pas tous sortes de messages. Ce sont ces divers messages que nous allons lire.

II. L'EFFORT DE GEURRE MEDIATIQUE

La guerre n'a pas été faite avec les armes matérielles seulement. La réconciliation ne se fera pas non plus par le seule remise de l'épée dans le fourreau. Une arme plus redoutable est l'opinion créée par les médias. C'est cette arme qui a manipulé l'ethnisme, l'élément le plus mobilisateur dans notre guerre. Chaque groupe des antagonistes avait ses médias pour mener la guerre.

Pour ne pas trop embrasser, laissons de côté les médias étrangers (journaux, radios, télévision) pour ne parler que des médias rwandais. Ceux qui ont fourni l'effort de guerre, dans les deux côtés des belligérants, sont connus. Limitons-nous à trois moyens de communication qu'on pourrait qualifier d'expression libre et impartiale : les médias ecclésiastiques. Aujourd'hui, l'Eglise catholique se débat pour nier sa responsabilité dans la crise rwandaise. La meilleure manière de l'aider à s'amender est de la prendre la main dans le sac médiatique, rien qu'en citant ses propres organes d'expression.

II.1 LA VOIE DE L'EGLISE OFFICIELLE

Inutile de se perdre dans des distinctions filandreuses. Tout homme de bon sens sait que lorsque l'on parle de l'implication fâcheuse de l'Eglise, personne ne songe à reprocher en quoi que ce soit le message évangélique. Tout le monde pense aux messagers de cet Evangile qui lui ont été justement infidèles. Que ces messagers aient enseigné officiellement la haine, cela semble absent dans les reproches faits à l'Eglise. Que tous les messagers de la Bonne Nouvelle soient visés dans ces reproches, cela semble également impossible, car ils ne sont pas dans le même groupe d'opinion, mais dans les deux camps antagonistes. Les ecclésiastiques tués dans la guerre appartiennent majoritairement au camp tutsi. Par contre les ecclésiastiques qui ont suivi le régime ancien dans la fuite, surtout au Zaïre, sont majoritairement hutu. Une autre précision à faire concerne la définition du terme « Eglise » dans ce contexte. Tout d'abord il s'agit des églises chrétiennes en général, mais spécialement de l'Eglise catholique. Encore que même là il y a lieu de ne pas confondre l'Eglise catholique universelle et les églises locales ou diocèses. On sait, par exemple, que certains politiciens ont imaginé que Radio-Vatican n'était pas neutre dans la crise rwandaise.

Pour éviter des accusations injustes ou, à l'opposé, des faux-fuyants, deux distinctions sont à faire dans ce débat de responsabilités de l'Eglise.

1/ L'Eglise : c'est tous les chrétiens, clercs et laïcs. Bien sûr, elle est une institution hiérarchiquement organisée, un corps social qui a une unité organique, au sens non physique, mais de responsabilité solidaire. Les actes de chacun de ses membres ont les conséquences sur l'ensemble de ce corps, dans le bien comme dans le mal. Dans le cas rwandais, il faut donc éviter d'identifier exclusivement l'Eglise avec le clergé seul. Il faut comprendre cependant le reproche en temps que le clergé est la partie hiérarchiquement représentative de ce corps ecclésial au haut sommet. Mais cela n'élimine pas la responsabilité des chrétiens laïcs.

2/ Une autre distinction qui peut échapper à l'attention de beaucoup est celle de l'Eglise dans son ensemble et des membres qui la constituent. Il en va de même entre le Rwanda et les rwandais. Toute réalité sociale n'est pas distincte de ses membres dans la réalité historique, dans une interdépendance organique, c'est-à-dire la vie et la responsabilité. C'est comme dans la famille. Les membres de la famille, dans leur vie familiale, ne sont pas à séparer de la famille comme ensemble. Dans les événements du Rwanda, le jugement porté sur l'Eglise vise cet aspect social de l'Eglise ; c'est cette Eglise sociologique qui est concernée.

II.2 LA RESPONSABILIT2 DES MEDIAS ECCLESIASTIQUES

Pour des raisons expliquées plus haut, nous choisissons trois organes d'expression ou d'inspiration chrétiennes.

II.2.1 La revue Urunana

Nous avons choisi cet ensemble pour plusieurs raisons. Il est l'organe du grand séminaire de Nyakibanda. Cette institution représente l'avenir du clergé rwandais. Une institution donc très chère et vitale pour l'Eglise qui doit être mise à l'abri des déviations. Malheureusement ce berceau de notre Eglise a été, durant la période de la guerre, mis dans les mains maladroites de sa direction. L'idéologie « raciste » a forcé les portes de son enceinte. En lisant entre les lignes des appréciations de la guerre, on se fera une bonne idée de ce qui est ici avancé.

« L'année 1990 touche à sa fin. Son dernier quart semblait promettre des moments de joie surtout avec du Saint-Père en septembre. Le mois d'octobre présageait cependant la pire : l'agression d'INKOTANYI dont le Rwanda fut victime risquait de dégénérer en conflit ethnique si les Rwandais n'avaient pas renforcé leur unité en soutenant massivement l'Armée Rwandaise et le chef de l'Etat »...

Pour aller à l'encontre des mensonges publiés par les médias étrangers sur notre pays en ces dures circonstances, un groupe d'expatriés vivant Au Rwanda, dont une cinquantaine de prêtres et de missionnaires, publient une lettre décrivant le vrai visage de notre pas

Au cours de ces temps du conflit, Radio-Vatican est de celles qui diffusent des jugements trop sévères et des informations sans fondements sur le Rwanda... Nous apprenons nos sans consternation que... notre pays vient une intrusion des hommes armée venus de l'Uganda par Kagitumba. Ils se nomment

« *R.P.F.Inkotanyi (Rwandan Patriotic Front). L'Armée Rwandaise est aux prises avec les ennemis dans les Mutara.*

L'Abbé Recteur se rend à Kigali pour une réunion de la dite Commission Nationale qui doit préparer une restructuration de la politique de notre pays. (Ce Recteur est un certain Augustin Misago). Il ne nous revient que le 08/10/ à cause de l'état de siège déclenché entre temps sur toute l'étendue du pays, suite à une attaque heureusement échouée des INYANGARWANDA sur Kigali dans la nuit du 4 au 5 octobre...

Le 31/10/1990 : La joie éclate dans tous les coins du pays... Le motif vous le deviez, c'est la victoire des Forces Armées Rwandaises sur les **ennemis maudits** avec lesquels elles étaient aux prises tout le mois d'octobre durant...

Le 10/11/90 : « *Marche de soutien organisé au niveau de la Commune de Gishamvu, en l'honneur des Forces Armées Rwandaises commandées par le Général Major Juvénal Habyarimana. Les Grands Séminaristes et leurs professeurs, l'Abbé Recteur à l'avant, s'associent à la population de Nyakibanda* » (Editorial N° 70, 1990). « *Cette dernière manifestation de réjouissance a été nommée, dit-on, l'« enterrement » au rand Général-Major Fred RWIGEMA* ». Cette éditorial est signé par le chroniqueur de la revue : Kagabo Vincent. Le récit de cette réjouissance termine en ces termes. : « *Les symphonies spontanément et talentueusement conçues par les Séminaristes sont exécutés si bien que leur belle mélodie appelle les curieux de leur collines et gagne presque à leur insu la foule en liesse* ».

II.2.2 Kinyamateka

Si la revue Urunana est située, ce n'est pas pour juger le penchant ethnique de tout le grand séminaire ni encore moins celui des étudiants qui suivent les consignes de la direction, mais plutôt de celui-ci. Ne pas dénoncer cette orientation ethnique, c'est fermer les yeux à un danger qui peut continuer de porter ses effets dans l'avenir. Un des derniers articles de cette revue, N° 81 signé par Mgr Vénuste Linguyenzeza est significatif pour ce penchant « raciste ». Le journal Kinyamateka est à rapprocher d'Urunana comme expression des milieux ecclésiastiques.

Comme on le sait, ce journal de l'Eglise au Rwanda a subi bien des modifications d'orientation, eu égard spécialement à l'opinion politique de ses Rédacteurs en chef. Les plus influents de ceux-ci furent : Kagame, Kayibanda, Sindambiwe, et l'actuel Sibomana. Ce journal a eu beaucoup de mérites dans notre histoire tourmentée de ces 30 dernières années. Dans le contexte de ces temps d'après guerre, il convient de signaler l'orientation que prend ce journal.

Après avoir combattu énergiquement le « régionalisme » de l'« Akazu » des « Bakiga » contre les « Banyanduga ». Il s'avère qu'il garde néanmoins la « sensibilité » du Parmehutu récemment baptisé « power ». Pour illustrer ce jugement, citons des passages d'un seul éditorial, celui du N° 1418-1419, de février 1995. Il ne laisse aucune hésitation sur l'attitude actuelle de son auteur à l'égard du régime actuel. Celui qui conteste cette appréciation à base d'un seul document, qu'il lise tous les éditoriaux de cette-après guerre pour se faire une idée plus complète.

Voici quelques citations :

1/ « *Ibijya gucika bica amarenga* ».

-Traduisons : Un malheur imminent émet normalement des signaux d'alarme. L'auteur, l'Abb2 André Sibomana, indique ces signaux d'alerte : arrestations arbitraires des gens, disparitions, emprisonnements, insécurité dans tout le pays, causée parfois par les forces de l'ordre, soit directement, soit par incurie. L'auteur tire la conclusion : « *Abaturage basa n'ababuze impinga n'umucyamu* », ce qui veut dire : « Les citoyens ne savent plus à quel saint se fier ». Autrement dit : l'Etat rwandais est incapable d'assurer la protection de sa population.

2/ « *Gutaburura imirambo bijyana no gutaburura inzangano* ».

-Traduisons : « Déterrer les morts entraîne déterrer la haine ». En toute logique, cette phrase porte le souhait de ne pas enterrer dans la dignité les victimes du génocide et des massacres. Pour éviter ce danger, nous dit-on, oublions nos morts, oublions les victimes pour épargner les bourreaux, car l'amnésie favorise la réconciliation ! Voilà la thèse de l'impunité habilement justifiée.

3/ « *Uwo muhahuje ubwoko cyangwa ibitekerezo* »

-Traduisons : « Celui qui n'est pas de votre ethnie ou qui n'a pas les mêmes idées que vous ». Voilà bien indiquée la cause profonde de nos malheurs.

4/ « *Niba abayobozi b'iki gihugu batoroheranye... aho bukerabintu biradogera* ».

-Traduisons : « Si les dirigeants de ce pays n'arrivent pas à s'entendre, demain c'est la catastrophe ». Le responsable, le coupable de nos maux est désigné : les dirigeants du pays. Ce n'est donc pas une situation catastrophique trouvée sur place, difficile à maîtriser immédiatement avec peu de moyens. La faute est simplement la mésentente des dirigeants. Un gouvernement d'union de partis et sensibilités ethniques doit atteindre dès le premier instant de sa mise sur pied une parfaite cohésion. Est-ce possible ?

Rien que ces citations et ces quelques observations, on voit la portée de pareils écrits : peu encourageants, moroses, véritablement dissolvants. Le régime actuel est jugé comme sans mérites. En fait, l'auteur de cet écrit n'a pas réussi à tourner la page : être réaliste, ne pas manquer au rendez-vous de l'histoire actuelle du Rwanda. Pour un Directeur du journal d l'Eglise, la chose est grave, car son point de vues est considéré par beaucoup comme celui de toute l'Eglise, une sorte de parole d'Évangile.

II.2.3 Les Fax du Régional des Pères Blancs

La société des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs) a reçu de son fondateur, le Cardinal Lavigerie et de l'Eglise le Rwanda comme terre de mission, sous le nom de Vicariat. Toute l'histoire du pays sous la colonisation et même après, porte l'empreinte de l'action de ces missionnaires. Durant toute la guerre du Rwanda, les services de leur supérieurs ont rédigé une sorte de « journal de guerre » sous forme de Fax, destiné à informer ses confrères des événements et leur montrer l'attitude à prendre dans ce conflit qui mettait aux prises le régime du pouvoir et la branche armée des réfugiés de ces Fax nous montre

que cette neutralité n'a pas été honorée. Pire que cela, la volonté de prendre partie même aujourd'hui continue. Voilà pourquoi, rendre publique cette attitude est un service à leur rendre. Le Rwanda n'est plus leur colonie « spirituelle ».

Etant donné le nombre considérable de ces Fax, mettons côté à côté quelques phrases de ceux-ci en choisissant ceux qui portent le caractère ethnique de ces messages, officiellement signés par le Régional Jef Vleugels.

-Le Fax du 19 mars 1992 : « *Après 180mois de guerre, le mythe de la conquête garde donc toute sa force* ». (Citant une lettre des évêques du Rwanda aux évêques français de décembre 1990, il poursuit) : « *En effet, l'agression dont le Rwanda a été victime a été présentée à travers les médias occidentaux comme une tentative des réfugiés pour revenir dans leur pays d'origine pour y instaurer un nouveau régime. Cette raison a pu jouer dans le déclenchement de l'attaque perpétrée contre le Rwanda, mais nous savons que ce prétexte il y a eu principalement l'ambition d'un groupe féodo-monarchiste de renverser le pouvoir actuel et de restaurer un régime rejeté par la très grande majorité de la population* ». Voilà le sens global de la guerre pour l'opinion missionnaire partagé avec l'épiscopat rwandais.

- Le Fax du 4 août 1992 : « **du coté rwandais, grâce à l'appui des militaires français, une nouvelle artillerie est mise en place. Elle fort efficace du fait de la présence de « CRABS » : des indicateurs, formés de façon spéciale, dont le but est d'observer avec précision le terrain et d'indiquer aux FAR les endroits précis à pilonner. La nouvelle artillerie mise en place serait beaucoup plus meurtrière, car elle n'utilise pas les obus éclatants au premier contact** ». C'est ainsi que l'épiscopat français a été éclairé, alors son gouvernement avait le feu vert moral pour intervenir directement avec les grands moyens. Officiellement, l'épiscopat français gardera le silence durant toute la guerre, fermant ainsi les yeux sur l'intervention de son gouvernement.

-Le Fax de 23 mars 1992 : « ... *c'est l'heure de la chasse aux auteurs de troubles. Il est faut de dire qu'à l'heure actuelle les massacres des Tutsi continuent* ». Le Fax du 15 janvier 1991, après le massacre des Bagogwe avait déjà dit : « *pour l'ensemble du pays, la tendance est à la détente* ». Abagogwe, massacres au Bugesera, à Murambi, au Kibirira, etc., tous ces gens ne sont pas des Tutsi mais des « auteurs de troubles » ou plus globalement des « complices » (*Ibyitso*) !

-Le Fax du 17 septembre 1991 : « **Sur place on me signale 11 soldats rwandais tués, ainsi que 11 civils et 11 blessés** ». Probablement que les fusils des Inkotanyi étaient aussi des calculatrices électroniques !

-Le Fax du 15 janvier 1991 : « Nous cherchons une explication logique à ces attaques des Inkotanyi... **Militairement sans issue pour eux, elles ne font qu'attiser le feu de l'opposition ethnique à l'intérieur du pays** ». Probablement que les Inkotanyi ont encore une logique qui échappe aux prévisions des missionnaires. Leur logique n'est pas tout à fait ce que prévoyait l'auteur de ces Fax. Après la relecture de ces Fax, on se demande comment ces gens osent encore parler du Rwanda !

III. OÙ ALLONS-NOUS ?

Nous savons plus ou moins d'où nous venons. De loin, de très loin. Inutile de spéculer sur une situation immédiatement normale. Si tout va bien, les choses vont se mettre en place tout doucement. Nous pouvons évoquer ici les tentatives de solution pour concilier le peuple rwandais avec lui-même. Ces essais peuvent se ramener à trois orientations. La première, instruite par l'expérience, prône l'abandon la référence ethnique ; la seconde maintient cette référence ; la troisième cherche dans une tierce voie.

III.1 L'ABANDON DE L'ETHNISATION DE LA VIE POLITIQUE

La victime de cette ethnisation et l'ethnie minoritaire et des Hutu de l'opposition. Le régime actuel et son gouvernement d'union nationale ne sont plus seulement aux souhaits, mais déjà passés aux actes. De ces actes, il y a le jugement et la punition des criminels pour éliminer l'impunité mais aussi pour empêcher la vendetta de la population. Un gouvernement où se retrouve toutes les couches de la population et toutes les sensibilités politiques va dans ce même sens. L'exception est faite par le MRND-CDR responsable du génocide et des autres crimes contre l'humanité.

D'après ce qu'on voit, le gouvernement adopte deux stratégies pour éloigner à jamais l'ethnisation de la politique. La première serait de rendre impossible à l'avenir de confusion entre majorité ethnique et majorité politique. La seconde stratégie serait de poser des bases réelles et réalistes d'un Etat de droit. Si tous les citoyens sont « égaux à tous égards », le recours à l'ethnisme sera inutile et difficile.

III.2 LE MAINTIEN DE LA REFERENCE ETHNIQUE

Les tenants de cette référence sont ceux qui l'ont déjà utilisée dans le passé et qui restent figés dans cette position. Ils sont parmi ceux qui espèrent revenir aux affaires par les armes. Dans ce camp se situent également ceux qui exigent encore la participation au gouvernement actuel par les partis MRND-CDR, ne fût-ce que pour faciliter le retour des réfugiés hutu. Ils pensent que le gouvernement actuel, bien composé en majorité des ministres hutu, ne les représentent pas. Une autre manière de recourir à l'ethnisme consiste à parler d'un « double génocide », celui des « Interahamwe » et celui des « Inkotanyi ». Tous les deux étant également coupables, aucun groupe n'a le droit de gouverner seul (3). Si cette stratégie réussissait il n'y aurait qu'à attendre les prochaines élections qui seraient évidemment ethnicisées pour remettre au pouvoir un parti de la majorité ethnique. Le tour serait joué.

III. 3 UNE TROISIEME VOIE

Cette tierce solution est proposée par les anciens supporters du régime déchu qui essaient d'être réalistes. Leur tactique consiste à qualifier d'extrémistes l'ancien et le nouveau régimes. Ils proposent un gouvernement composé de

personnalités modérées des deux ethnies et des deux rédimes (4). Voici une illustration de cette solution :

« *Les nouveaux leaders de Kigali arrivent difficilement à convaincre en matière de démocratie et de droits de l'homme et ne semblent pas trop désirer que les réfugiés Hutu reviennent. Les inconditionnels de l'ancien régime, qui se trouvent à l'extérieur du Rwanda ne semble pas penser à un retour pacifique. De part et d'autre le pouvoir semble finalement rester entre les mains d'extrémistes* » (Dialogue, N°-182, p.53). L'auteur de ce texte est le Père Jef Vleugels connu déjà par ses Fax cités plus haut. Cet équilibrisme de mettre à l'égalité bourreaux et victimes innocentes ne peut tromper que des gens peu avertis en cette matière (5).

O. CONCLUSION

On peut se demander pourquoi les deux signataires de cet article qui sont des hommes au service de l'Eglise ont l'air de la mettre à nu ? C'est justement l'amour pour elle qui les y pousse. Voici comment.

1/ Nous avons un proverbe qui dit : « *ushaka gukira indwara arayirata* » (qui veut guérir d'une maladie la vante). C'est dans le sens de ce proverbe que nous préférons étaler au grand jour les actes et les paroles des hommes d'Eglise dans l'espoir d'un effet thérapeutique.

2/ Nous regrettons que les hommes d'Eglise continuent de nier leurs responsabilités dans la crise rwandaise. Il fallait les prendre la main dans le sac pour rendre difficile ce mouvement d'autodéfense qui bloque la vraie conversion. Celle-ci passe par la reconnaissance de sa faute ; celle-ci ouvre au repentir et celui-ci débouche sur le pardon et la réconciliation. Il est des situations où l'humilité passe par l'humiliation.

3/ C'est dire que nous n'acceptons plus cette politique d'autruche. Des évêques, des missionnaires, des prêtres, sont des hommes comme tout le monde. Ils peuvent se tromper ; ils peuvent pêcher, nous sommes tous des pécheurs ; sinon le Seigneur ne nous aurait pas laissé le sacrement de la réconciliation. Notre sainteté est avant tout dans ce mouvement de revenir sans cesse à Dieu. Nous avons des modèles : Saint Pierre ; Saint Paul ; le roi David ; Moïse ; Marie Madeleine ; etc.

4/ Cet article a produit des citations textuelles pour éviter ce réflexe d'autodéfense. Notre grand souhait est que la reconnaissance de nos erreurs et de nos fautes engendre la sérénité.

5/ La dernière raison de cet article vient du souci que nous donnent certains de ces hommes d'Eglise qui ont l'air de n'avoir rien compris. Ils continuent de prôner des voies devenues impraticables. La principale de ces tentatives consiste à vouloir pratiquer une sorte d'équilibrisme sous prétexte de ne pas être partisan d'une seule cause, d'un seul point de vue. Mais mettre l'innocent et le coupable sur le même pied d'égalité, la vérité et l'erreur, le bien et le mal, n'est pas ce qu'on nomme le juste milieu ni l'impartialité. Il y a eu une politique qui a généré les massacres. Les organisations internationales l'ont identifiée.

La réconciliation exige donc d'abord la reconnaissance de ce constat. Qu'il est difficile d'accepter d'avoir tort !

Notes bibliographiques

1. **Le Tutsi et l'ennemi du pays.** Sur ce point, les témoignages sont nombreux aussi bien au Rwanda qu'au Burundi. Le Parmehutu du Rwanda a sa copie burundaise : Palipehutu ; la radio RTLM à la burundaise Rutomorangongo ; Interahamwe ont l'équivalent Intagoheka. Lire à ce propos : B.Ntwari, *Une presse dans la crise*, in *Au Cœur de l'Afrique*, 3-4, 1994, p.443-462 ; P.Chrétien, *Presse libre et propagande raciste au Rwanda*, in *Politique africaine*, 42, 1991, p.109-115).

2. **L'explication du massacre des populations par la « colère ».** Cette tentative a été nommée au Burundi « agashavu ». La mort de Habyarimana comme celle de Ndadaye expliqueraient les massacres qui ont suivi dans les deux pays. Il y aurait entre ces deux événements un rapport de cause à effet. Aujourd'hui, tout au moins pour le cas du Rwanda, cette tentative est devenue intenable depuis le verdict internationale qui reconnaît la caractère génocidaire de ces massacres, longtemps prémédités et planifiés.

Une autre dénégarion du génocide a été avancée qui consiste à qualifier les massacres d' « inter-ethnique » comme il s'était agi d'une guerre civile mettant aux prises Hutu et Tutsi. Lire à ce propos : W.Schoneske, *ce qu'enseigne la tragédie du Rwanda aux Eglises de l'Afrique de l'Est*, in *La Documentation catholique*, N°2104, 1995, P.1001)

4/**Renvoyer dos à dos les deux régimes.** Cette idée prend plusieurs formes. Elle prône l'amnésie par l'amnistie : lire le journal le *Monde hebdomadaire*, 17 mars, 1995 : Lire *Jeune Afrique*, N°1749 ; Journal Kanyan : *The East Africa*, 7-12 novembre, 1994. Elle prend aussi la forme d'écarter les extrémistes des deux camps ». C'est une autre manière d'innocenter les coupables et de continuer la politique de l'impunité.

5/ **Intégration dans le nouveau régime rwandais des « personnalités indépendantes ».** Cette idée rejoint celle des « modérés ». H.Hoser va jusqu'à citer deux exemples : D.Nsengiyaremye et J.Gasana, in *Fides*, 4 février 1995. D.Nsengiyaremye se voit dans ce rôle comme initiateur de la « troisième voie » : cf. *Jeune Afrique*, N°1756 ; *Croissance*, 374, p.11.

6/ **Des conseillers intéressés.** Les mais de l'ancien régime sont aujourd'hui portés à donner des conseils de modération ou d'ouverture. Ils veulent ainsi atténuer les conséquences fâcheuses de leurs anciens protégés aujourd'hui dans l'impasse. Sur ce dossier de complicité avec l'ancien régime, lire : F.X.Verschave, *Complicité de génocide ? La politique de la France au Rwanda*, Edition la Découverte, 1994 ; Idem, *Connivences françaises au Rwanda*, in *Le Monde Diplomatique*, mars, 1995 ; p.Krop, *Le génocide franco-africain, Faut-il juger les Mitterrand ?*, Lattès, Paris, 1994 ; J.J Bayart ? *Rwanda : les ambiguïtés d'une intervention*, in *Esprit*, 1994, p.187-189.

